UNHCR
The UN Refugee Agency

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

RAPPORT D'EVALUATION PARTICIPATIVE

OCTOBRE – NOVEMBRE 2023

Table des matières

Remerciements 2
Résumé 2
1. Contexte opérationnel 4
2. Considérations relatives à l'âge, au genre et à la diversité (AGD) 4
3. Résultats 6
4. Méthodologie 8
5. Constatations sectorielles 10
5.1. Violence fondée sur le sexe (VBG) 10
5.2. Prevention contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) 11
5.3. Intégrité 13
5.4. Protection de l'enfance 14
5.5. Éducation 16
5.6. Enregistrement et documentation 18
5.7. Sécurité et accès à la justice 20
5.8. Participation et représentation communautaires 21
5.9. Abris 22
5.10. Énergie et environnement 24
5.11. Moyens de subsistance 25
5.12. Eau, hygiène et assainissement (EHA) 28
5.13. Santé 30
5.14. Alimentation et nutrition 31
5.15. Détermination du statut de réfugié 33
5.16. Solutions durables 34
5.17. Cohésion sociale 36
6. Conclusion 37
Sigles 38

Remerciements

Aux institutions et Services impliqués dans la réalisation de cette session d'évaluation participative 2023. Il s'agit de :

- Equipe managériale de l'UNHCR qui malgré toutes les contraintes budgétaires, n'a aménagé aucun effort pour rendre possible le déroulement de cette évaluation participative avec les ressources disponibles.
- Responsable de la Protection du HCR qui a milité pour que l'exercice soit fait sur l'étendu national ainsi que les responsables de ses services techniques en charge de la Protection à base Communautaire et de la Gestion de l'Information qui ont développé les différents outils, supervisé l'exercice et analysé les données les enquêtes.
- Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR), notamment le Secrétaire Permanant et son équipe de Protection pour leurs appuis administratifs et techniques dans la conduite de l'enquête à Kinshasa et sur terrain en provinces.
- Services étatiques, à savoir : les Secrétariats généraux des Affaires Sociales, Solidarité Nationale et Genre, Famille et Enfant pour avoir apporté leurs expertises à l'organisation des discussions de groupe.
- Tous les partenaires du HCR d'avoir participé activement à l'évaluation participative selon l'approche AGD 2023.
- Personnes que le HCR serve en particulier les réfugiés, les personnes déplacées internes, les retournés et les rapatriés qui ont collecté les données pendant les enquêtes individuelles avec les hommes, les femmes, les filles et les garçons.
- Aux hommes, aux femmes, aux filles et aux garçons réfugiés, déplacés internes, retournés, rapatriés, et membres des communautés qui ont accepté de répondre aux questionnaires qui leur ont été administrés et de participer aux discussions de groupe pour aider le HCR et ses partenaires à cibler les interventions pertinentes de réponse et de solution.

Résumé

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique AGD, le HCR a conduit durant les mois d'octobre et de novembre 2023, l'évaluation participative dans 12 provinces de la Républiques démocratique du Congo (RDC) en collaboration avec des partenaires de mis en œuvre et étatiques ainsi que les personnes qu'il serve afin de prendre en compte les points de vue des femmes, des hommes, des filles et des garçons de divers horizons pour éclairer ses interventions, son plaidoyer et ses programmes en 2024.

L'objectif principal de l'évaluation participative utilisant l'approche AGD est de collecter les informations en lien avec les risques de protection affectant les personnes que le HCR sert et d'évaluer leurs capacités d'autoprotection pour en tenir compte dans le plan et les programmes du HCR en RDC. 16 thèmes ont fait l'objet des enquêtes avec les adultes et les enfants, à savoir : Violences Basées sur le Genre, Exploitation et Abus Sexuels, Sureté, Sécurité et Accès à la Justice, Protection de l'Enfant, Education, Enregistrement et Documentation, Intervention en Espèce, Participation et Représentation Communautaires, Abris, Protection Physique, Eau, Hygiène et Assainissement, Santé, Cohésion Sociale, Détermination du Statut de Réfugié, Solutions Durables et Cohésion Sociale.

La collecte, l'analyse et la production de rapports sur les données ont été réalisées grâce à l'utilisation de KoBoToolbox (KoBo) dont le résultat a été satisfaisant et a fourni une perspective permettant de visualiser les priorités parmi les domaines d'interventions du HCR par groupe de populations comme suit :

- **Réfugiés** : les résultats des enquêtes conduites auprès des réfugiés focalisent sur les moyens de subsistance qui permettent de résoudre un bon nombre des préoccupations liées à la cherté de la vie en milieux urbains et au manque d'opportunités de subsistances et de finances en zones rurales ; l'accès des enfants et des jeunes à l'éducation ; la documentation impliquant la sécurité, la sureté et l'enregistrement du nouveau-né ; les problématiques liés à l'accès à l'énergie impliquant les aspects de la cohabitation pacifique avec les communautés hôtes ; la maintenance, la construction et la réhabilitation des abris, des salles de classe, et des dispositifs de l'eau et des soins de santé dans les camps ; et l'accès à la bonne alimentation des enfants et personnes du 3e âge. En matière des solutions durables, le rapatriement volontaire a été vivement réclamé par les Centrafricains et burundais installés dans les camps et sites tandis que ceux vivant en milieu urbain ont recommandé la réinstallation et les voies complémentaires, ainsi que l'intégration locale pour peu de cas sans perspective de VOLREP.

- **Personnes Déplacés Internes** ont focalisé leurs priorités sur la restauration de l'autorité de l'état pour un retour durable dans leurs zones d'origine ; l'érection des sites d'accueil des PDI dans le but de désengorger les structures sociales utilisées comme logement d'urgence; la facilitation de l'accès aux services sociaux de base (eau, santé, éducation, etc.); le plaidoyer pour la démobilisation des enfants associés aux groupes armés ; l'accès à la terre arable et aux semences ; la fourniture des articles ménagers essentiels et des vivres ; et le renforcement des activités visant la cohabitation pacifique dans les zones d'accueil.

- **Retournés et Rapatriés** ont proposé plus d'appuis du gouvernement de la RDC et du HCR et des ONG et agences humanitaires en vue de renforcer leur réintégration locale durable, ce renforcement implique l'appui à l'autonomisation y compris l'accès aux semences et à des terres arables ; l'extension des projets de villagisation dans d'autres zones accueillant les retournés et les rapatriés a été également été recommandée et la documentation pour les rapatriés récents.

- **Les communautés hôtes** ont quant à elles préconisé les solutions suivantes par ordre de priorité, à savoir : la restauration de l'autorité de l'état comme solution principale pour assurer la liberté de circulation de toute la population et d'accès aux champs ; la sensibilisation et la démobilisation des enfants enrôlés dans les groupes armés et envisager leur prise en charge socio- économique ; l'aménagement des sources d'eau dans les zones d'accueil; et la construction et la réhabilitions des infrastructures communautaires , y compris des voies d'accès routier .

1. Contexte opérationnel

La République Démocratique du Congo (RDC) abrite 521 712 réfugiés dont 52% des femmes et 485 d'hommes en fin octobre 2023 qui ont fui en majorité la violence dans les pays voisins, particulièrement la République centrafricaine, le Rwanda, le Burundi et le Sud-Soudan. La majorité d'entre eux vivent en milieu rural (76%), dans les camps/site (23%), et en zones urbaines (1%) dans 7 provinces, à savoir : le Nord Kivu, le Nord Ubangi, le Sud Kivu, le Sud Ubangi, le Haut Uélé, le Bas Uélé et l'Ituri. La population réfugiée en RDC est majoritairement jeune : 60 % d'enfants, tandis que 39 % sont âgés de 18 à 59 ans et 1 % de 60 ans et plus.
La plupart des zones rurales où sont installés les réfugiés sont caractérisés par la quasi-inexistence de services sociaux de base, la dégradation des infrastructures communautaires et des routes, la faible couverture du réseau de communication, l'absence des institutions financières ainsi que la faible présence des acteurs humanitaires et de développement.

Le pays accueille également 1582 demandeurs d'asile au 30 octobre 2023 en provenance du Burundi, de la République centrafricaine, du Sud Soudan, de la Somalie et du Rwanda. Actuellement, la RDC continue d'enregistrer des arrivées de demandeurs d'asile au Sud Kivu en provenance du Burundi principalement. En outre, 1363 réfugiés congolais ont été rapatriés au pays de janvier 2023 à ce jour de la Zambie, l'Angola, l'Afrique du Sud, la Namibie et autres pays.

La RDC est un pays qui a la grande population de déplacées internes en Afrique dont le nombre est estimé à 6.04 millions au 30 septembre 2023 qui ont quitté leurs résidences à la suite de l'activisme des divers groupes armés ainsi que les conflits intercommunautaires en particulier en provinces du Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Kwilu, Mai Ndombe, Tanganyika, Kwango, Kasai, Kasai Central, Kasai Orientale, Maniema et Tshopo. Toutefois, 2,84 millions de personnes déplacés internes sont retournées dans leurs villages d'origine après le retour à l'accalmie dans les régions affectées par le conflit, grâce aux efforts du gouvernement congolais et l'appui des acteurs humanitaires.

2. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÂGE, AU GENRE ET À LA DIVERSITÉ

Afin de matérialiser la participation et l'inclusion des personnes déplacées de force dans le cycle des opérations, chaque bureau du HCR a ciblé le groupe de personnes que nous servons en fonction de l'âge, Genre et diversité. Ainsi, les données et les informations qui ont été collectées auprès des réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées internes, réfugiés rapatriés en RDC, PDI retournés dans leurs zones d'origine et les membres de la communauté hôte sont toutes prises en compte dans le présent rapport consolidé à des fins des programmations et planifications en 2024.

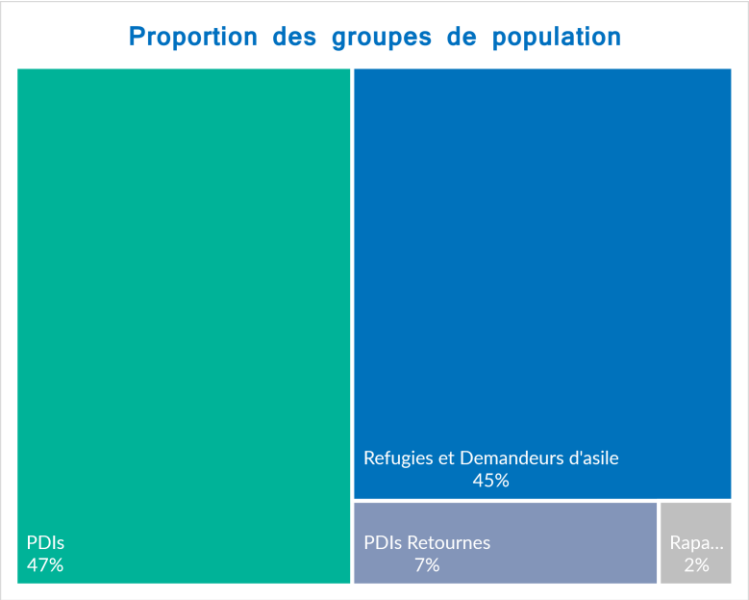

Pour ce faire, l'enquête individuelle a été conduite auprès des 8.705 personnes pour lesquelles nous travaillons dont, 6.117 adultes (57,56% des femmes et 42,44 % des hommes) et 2.588 enfants (53,87 % des filles et 46,14% des garçons), ainsi que 1.403 membres des communautés hôtes (52,1% des femmes et 47,89% des hommes). En outre des discussions de groupe ont été organisées avec la même cible afin de collecter les données qualitatives.

Les statistiques détaillées par groupes de population et les proportions des personnes handicapées qui ont participé à l'évaluation participative se présentent dans les tableaux comme suit :

Statut	Groupe de population	Genre				Total
		Femmes	Hommes	Filles	Garçons	
Personnes pour lesquelles nous travaillons	Réfugiés en milieux ruraux	902	810	576	503	**2791**
	Réfugiés en zones urbaines	509	505	221	199	**1434**
	PDI	1836	1037	489	382	**3744**
	PDI Retournés	216	198	102	102	**618**
	Réfugiés Rapatriés	57	47	6	8	**118**
	Sous Totaux 1	**3520**	**2597**	**1394**	**1194**	**8705**
Communautés hôtes	Communauté hôte des Réfugiés	149	218	0	0	**367**
	Communauté hôte des PDI	466	350	0	0	**816**
	Communauté hôte des PDI Retournés	101	94	0	0	**195**
	Communauté hôte des Ref. Rapatriés	15	10	0	0	**25**
	Sous Totaux 2	**731**	**672**	**0**	**0**	**1403**
	Totaux Généraux	**4251**	**3269**	**1394**	**1194**	**10108**

Il sied de noter que le ciblage prenait en compte les personnes avec handicape dont les proportions sont les suivantes : 10,37% des femmes, 7,29 %des hommes, 11,4 % des filles et 9,66 % des garçons que le HCR sert et 10,76% des femmes et 6,41% des hommes, membres des communautés hôtes. Les proportions des personnes handicapées par groupe de population se présentent comme suit :

Groupe de population	Pourcentage des personnes avec handicape			
	Femmes	Hommes	Filles	Garçons
Réfugiés en milieux ruraux	13,84	11,16	12,05	11,58
Réfugiés en zones urbaines	7,11	6,22	10,7	6,9
PDI	9,54	5,46	9,87	7,81
PDI Retournés	9,18	7,00	14,71	12,25
Réfugiés Raptriés	12,50	5,77	28,57	21,43
Communauté hôte des Réfugiés	7,36	8,17	0	0
Communauté hôte des PDI	13,11	6,37	0	0
Communauté hôte des PDI Retournés	7,69	3,59	0	0
Communauté hôte des Réf. Rapatriés	8,00	4,00	0	0

3. RÉSULTATS

Les résultats de l'évaluation participative révèlent les manières dont les diverses catégories des personnes que nous servons sont affectées différemment par les risques de protection auxquels elles sont confrontées en fonction de l'âge, genre et diversité, y compris les statuts comme suit.

1. **Les enfants et les adolescents**
   - Nombreuses naissances ne sont pas enregistrées systématique en milieux ruraux exposant ainsi les enfants réfugiés et PDI ne possédant pas des actes de naissances au risque d'apatridie et de payer les frais de justice pour le non-respect de délai légal d'enregistrement de naissance.
   - Les enfants dont l'âge varie de 3 à 5 ans sont laissés sans encadrement dans le camp et les villages en milieux ruraux par manque d'espaces surs et d'écoles pré-primaires, ces enfants sont exposés à toute sorte d'abus en l'absence de leurs parents.
   - Les fillettes sont sollicitées très tôt dans les tâches ménagères et la garde des jeunes frères et sœurs et cela affectent le taux d'achèvement du cycle scolaire des filles en particulier.
   - Les adolescentes constituent le groupe des personnes qui sont plus vulnérables aux risques des VBG, EAS et recrutement par les groupes armés.
   - Plusieurs enfants en situation de séparation familiale sont restés sans perspective de réunification familiale qui aggrave l'état de vulnérabilité au risque de travail des enfants.

2. **Les jeunes**
   - Les jeunes réfugiés sont confrontés au manque d'emploi et de moyens de subsistances ce qui les maintient dans la précarité et entraine l'oisiveté qui les conduit à des comportements à risque de VBG, visionnage des images pornographiques et prise de substances nocives (alcool, tramol, herbe, etc.).
   - Les jeunes déplacés internes sont vulnérables au recrutement forcé par les groupes armés en absence des opportunités de subsistances et d'appui à l'éducation et à la formation professionnelle.
   - Les jeunes ne sont pas souvent impliqués ou consultés par les acteurs humanitaires, de ce fait, leurs avis et opinions ne sont pas pris en comptes dans certains programmes.

3. **Les femmes et les filles** :
   - Les filles dont les tranches d'âge varient entre 10 et 17 ans et les jeunes femmes (18 à 39 ans) sont les plus exposées aux violences sexuelles et EAS avec une proportion élevée des adolescentes.
   - Certaines femmes célibataires et parents seules sont tentées de pratiquer l'échange de sexe contre de l'argent par manque d'opportunité de subsistances et d'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Par ce fait, plusieurs femmes encourent le risque de contacter les IST, le VIH/SIDA ainsi que les grossesses non désirées qu'elles doivent assumer souvent seules.
   - La faible proportion des femmes aux instances de prise de décision qui impacte négativement leurs intérêts dans les décisions qui sont en majorité influencées par les hommes.

4. **Les hommes**
   - Les hommes sont plus susceptibles aux arrestations arbitraires lorsqu'ils ne détiennent pas de document d'identité valable, et ils sont également victimes des taxes illégales et autres extorsions pendant le déplacement à la recherche des moyens de subsistances et travaux journaliers.

5. **Les personnes du 3e âge**
   - Les personnes du 3e âge isolée et sans support familial sont vulnérables à la sous-alimentation et aux accidents. En outre, certains ont la charge des leurs petits enfants issus le plus souvent de parents séparés et sont confrontées au manque de moyens de subsistance étant donné qu'elles sont souvent exclues des projets d'appui aux moyens de subsistance en raison de leur âge et des problèmes de santé qui en découlent.
   - Dans certaines zones, les femmes du 3e âge vivant seules et les veuves sont vulnérables à la diffamation (sorcières) et exclusion qui entravent leurs participations dans les activités communautaires.

6. **Les personnes handicapées**
   - Les personnes handicapées courent les risques d'isolement et n'ont pas souvent accès aux services qui leur sont destinés par que ces services ne sont pas établis dans la plupart des zones rurales.
   - Les enfants handicapés sont vulnérables à la négligence de la part de leurs familles et la plupart n'ont pas accès à l'éducation, et certains font face au harcèlement et à l'exclusion dans la communauté.
   - Les adultes handicapés sont souvent écartés des projets de soutien aux moyens de subsistances à cause de leur situation de handicap.

7. **Les personnes LGBTQ+**
   - Les opérations du HCR ne détiennent quasiment pas d'informations sur la catégorie LGBTIQ+ et les personnes interviewées à ce sujet affirment ne pas en connaitre. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces personnes ne se sentent pas confortables de dévoiler leur orientation sexuelle étant encore perçues comme « anormales » et pas tolérée par la communauté.

8. **Communautés hôtes**
   - Les ressources naturelles et les infrastructures sociocommunautaires de communautés hôtes sont affectées par la présence des réfugiés ou des PDI qui aggravent la précarité en l'absence des programmes d'assistance pour suppléer à cela.

4. MÉTHODOLOGIE

Dans la conduite de cette évaluation participative, les méthodes impliquant le processus d'écoute, de collecte des informations et d'analyse interactive ont été employées à cet effet, à savoir : l'entretien individuel (1), la discussion semi-structurées (2) et la discussion de groupe (3).

a. L'entretien individuel en Utilisant l'outil KoBo

Les opérations ont eu à utiliser la méthodologie innovante de l'outil KoBo pour collecter les données auprès des femmes, des hommes, des garçons et des filles ciblés en fonction de l'âge, genre et diversité qui ont accepté de participer aux entretiens individuels. L'unité CBP en collaboration avec l'unité chargée de la Gestion de l'Information (IM) a organisé des séances de formations en faveur des enquêteurs afin de se familiariser avec le questionnaire, la méthodologie et les fonctionnalités des questionnaires KoBo en utilisant les tablettes. Dans certaines provinces, les entretiens individuels ont été réalisés par les personnes que nous servons qui ont collecté les données individuelles à l'aide de KoBo. Chaque enquêteur a signé un document d'engagement de confidentialité avant de lancer la collecte des données. Le questionnaire KoBo EP centralisé contenant des questions normalisées obligatoires pour tous les emplacements ont été développés à cet effet. Pour tenir compte des besoins et du contexte de chaque zone, des questions facultatives et adaptées au contexte ont été ajoutées au questionnaire normalisé. Ces questionnaires ont été élaborés en fonction des lacunes identifiées et des réclamations d'ordre opérationnel enregistrées pendant les différentes rencontres et visites avec les personnes que nous servons ainsi que les membres des communautés hôtes.

Toutefois, certaines questions sur les thèmes sélectionnés ont été simplifiées ou amplifiées en fonction de groupe de population et du contexte dans lequel ils vivent. Ainsi, 14 thèmes jugés pertinents ont été abordés lors des entretiens avec des adultes en fonction de leurs statuts, à savoir: la Détermination du Statut de réfugié, seulement avec les demandeurs d'asile et les réfugiés , l'Education, l'Intervention en Espèce, les Moyens de Subsistance, l'Enregistrement et la Documentation , la Santé,; la Nutrition,; l'Eau, Hygiène et Assainissement ; la Protection Physique , la Protection de l'Enfant , l'Exploitation et Abus Sexuels , les Violences basées sur Genre , les Solutions durables /Réinstallation et la Cohésion Sociale. Le questionnaire destiné aux entretiens avec les enfants a été écourté et limité aux thèmes suivants : l'Education, la Protection de l'enfant, l'Exploitation et les Abus Sexuels, l'Eau, Hygiène et Assainissement ; et la Sureté, Sécurité et Accès à la Justice.

Par ailleurs, certains thèmes ont été fusionnés dans le questionnaire destiné aux communautés hôtes qui a focalisé sur sept sujets dont l'Education, la santé et l'hygiène, l'Energie et l'Environnement, les Moyens de subsistances, la Cohésion Sociale, la protection de l'enfant et les Violences basées sur le genre.

b. La détermination des échantillons pour les participants

Chaque point focal en charge d'organiser l'évaluation participative a travaillé avec l'équipe d'enregistrement pour déterminer la proportion des catégorie AGD en fonction des données statistiques des populations en fonction de leur statut, âge, genre et diversité. C'est ainsi que les listes d'échantillon ont été produites pour les personnes qui ont pris part aux entretiens individuels et aux discussions de groupe.

c. Formation des équipes multidisciplinaires

Des équipes interdisciplinaires composées des membres de l'équipe multifonctionnelle du HCR, des experts des services étatiques, des staffs partenaires du HCR et des membres des communautés ont été formés afin de conduire les discussions de groupe avec les femmes, les hommes, les filles et les garçons rapatriés, retournés, réfugiés, personnes déplacées internes ainsi que la communauté hôte sur terrain. Cette équipe a organisé également les visites auprès des informateurs clés et a facilité les entretiens individuels.

d. Organisation des discussions de groupe

Chaque opération a développé un questionnaire pour les discussions de groupe. Ces questionnaires ont été administrés aux différentes catégories des personnes que nous servons ainsi que les membres de communautés hôtes regroupés en fonction de AGD pour collecter les informations sur les problèmes auxquels ils sont confrontés dans chaque domaine ou secteur, leurs capacités à y faire face et les solutions qu'ils préconisent pour améliorer la situation, impliquant des appuis en vue du renforcement de leurs capacités dans les domaines concernés.

e. Exploitation et Analyse des informations recueillies auprès des personnes relevant du mandat en vue de traitement objectif et rationnel des données recueillies

L'équipe IM de Kinshasa a centralisé toutes les données KoBo et les a traitées avant de les envoyer au point focal CBP de chaque bureau de terrain pour s'en servir dans l'analyse des données et informations collectées auprès des participants afin de produire le rapport au niveau de chaque opération. En outre, un rapport national consolidé reflétant les analyses des bureaux de terrain pour chaque thème a été produit par Kinshasa.

5. CONSTATATIONS SECTORIELLES

5.1 VIOLENCE BASEE SUR LE SEXE (VBG)

Les personnes enquêtées que nous servons ont indiqué que les violences sexuelles (le viol, l'agression sexuelle et le mariage précoce ou forcé) constituent des formes des violences les plus courantes dans la communauté, suivies de violence physique, violence psychologique ou émotionnelle et déni d'opportunités et des ressources. Les membres de la communauté hôte ont indiqué que les incidents VBG se commettent souvent dans la forêt pendant le ramassage des bois de chauffe et dans la rue, le ménage, la zone où l'eau est récupérée à distance, ainsi que le chemin de l'école ou du marché. Lors de discussion en groupe avec les femmes autochtones de Biringi, elles ont dénoncé l'impunité favorisée par certains agents de la Police Nationale Congolaise (PNC) qui s'ingèrent dans les dossiers des violences sexuelles tout en encouragent les arrangements à l'amiable ou la libération des auteurs présumés moyennant des sommes d'argent.

En outre, les résultat des enquêtes conduites auprès des enfants relèvent que la plupart d'eux ne connaissent pas ce qu'est la violence basée sur le genre et le système de signalement de cas VBG lorsqu'il est commise dans la communauté. Toutefois, 45% des enfants enquêtés connaissent ce qu'une violence basée et 38% savent où signaler le cas de VBG. Cependant le manque d'information des adresses des services de prise charge, la peur des représailles et la discrimination empêchent les survivants de demander de l'aide.

Par ailleurs, le manque d'éclairage sur le site, la présence des abris abandonnés/non-occupés, le manque des moyens financiers, l'abus d'alcool et de la drogue, les mésententes autour du partage des revenus et le cash entre les couples, les situations de séparation des famille, l'oisiveté (manque d'occupation), la ruse, la persistance des coutumes rétrogrades, l'impunité des auteurs ont été identifiés par les participants comme des facteurs favorisant les VBG.

Identification des capacités communautaires

Les capacités communautaires suivantes ont été identifiées :

- La majorité des personnes enquêtées ont indiqué que les femmes participent à la prise de décision dans leurs communautés en dépit du fait qu'elles n'influencent pas souvent des décisions qui y sont prises.
- Certaines communautés se mobilisent dans la fabrication des briquettes comme alternative au bois et charbon de bois pour répondre à la demande en énergie domestique. D'autres s'organisent en structure communautaire des femmes ou mixtes pour sensibiliser sur les VBG et orienter les survivants vers les services de prise en charge.
- Dans certains camps / sites et villages, les hommes s'organisent d'accompagner les femmes aux champs afin de dissuader des potentiels auteurs de viols et d'autres violences.
- Les participants ont indiqué la présence des acteurs de protection intervenants dans le circuit de référencement fonctionnel dans les sites. A ce sujet, 50% des personnes que nous servons ont indiqué l'existence des services de prise en charge des VBG au sein de leur communauté, cette proportion est de 60% pour la communauté hôte.
- Les projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix » (PBF) sur la sécurité humaine ainsi que les autres activités alignées sur fonds propres du HCR réservent une part importante sur les questions de renforcement des mécanismes communautaires et de prise en charge des survivants des VBG au Tanganyika.

Recommandations

Les participants à l'évaluation préconisent de :

- Sensibiliser la communauté et former les membres des structures communautaires sur les violences basées sur le genre, y compris en utilisant les méthodologies adaptées aux enfants ;
- Appuyer l'autonomisation des jeunes femmes et jeunes filles ;
- Plaidoyer en faveur de la restauration de la paix dans les zones en conflits et le respect du caractère civil des sites/camps ;
- Plaidoyer pour le renforcement de l'autorité de l'État afin de punir les auteurs de VBG ;
- Renforcer les services de prise en charge des VBG, notamment par la dotation en Kits PEP et intrants nécessaires aux structures de prise en charge ;
- Vulgariser le système de signalement des cas VBG auprès des enfants en particulier ;
- Soutenir les activités de subsistance et d'encadrement des jeunes, y compris sur la prévention de VBG ciblant les jeunes garçons et les jeunes hommes adultes ;
- Doter des kits hygiène menstruelle aux filles et femmes pour assurer leur dignité ;
- Renforcer la communication sur la santé de la reproduction et l'éducation sur la sexualité avec les jeunes filles et les femmes ;
- Encourager les membres de la communauté à dénoncer les cas de VBG ;
- Créer et équiper des espaces récréatives pour les jeunes afin de décourager les mauvaises fréquentations de jeunes ;
- Les PDI ont préconisé en particulier la vulgarisation de l'acte d'engagement et de l'édit portant interdiction des coutumes avilissantes à l'égard de la femme dans le Kasaï central et la formations des militaires FARDC et PNC sur les notions de VBG et des droits humains.

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont révélé le besoin de renforcer les activités en lien avec la prévention des violences basées sur le genre et ont contribué à la planification et à la programmation de la VBG pour 2024 afin d'améliorer la qualité des interventions, par la mise en place des activités de réponse Multisectorielle aux survivants des VBG pour les réfugiés en particulier et de mitigation des VBG dans d'autres secteurs, ainsi que le travail en coordination avec le cluster protection/AoR VGB pour les interventions ciblant les Personnes Déplacées Internes.

5.2 PREVENTION CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS (PSEA)

Les résultats de l'enquête révèlent des faibles proportions des populations enquêtées qui ont connaissance de EAS (moins de 50% des Adultes et 42% des enfants) et des services de prise en charge (27% des adultes et 26% des enfants). En outre, la crainte de représailles (37,8%), le manque de confidentialité (31%) et l'absence de système de signalement ont été indiqués par les participants à l'enquête en tant que les facteurs rendant difficile la déclaration de EAS.

Identification des capacités communautaires

Les capacités suivantes ont été identifiées en matière de l'EAS :

- Les structures des relais communautaires et les points focaux qui sont formés pour sensibiliser la communauté sur les EAS, les dispositifs de signalement mis en place et les services de prise en charge des cas EAS.
- Une grande proportion des populations adultes (60%) a indiqué qu'ils sont informés que tous les humanitaires qui participent à la fourniture d'aide ont le devoir de ne pas demander de paiement ou de faveurs sexuelles en échange de services, cependant la proportion des enfants qui le savent demeurent faible (49%).
- Capacités des dirigeants communautaires à sensibiliser et à transmettre les messages sur la prévention des EAS.
- Existence des dispositifs pour le signalement EAS utilisées par les personnes que nous servons, notamment les boites à suggestion ou à plainte, signalement par le biais des dirigeants communautaires et du personnel du HCR ou de son partenaire. Toutefois, une petite proportion (3%) a indiqué qu'ils utilisent la ligne d'assistance ou courriel.
- Les enfants ont dit qu'ils signalent les EAS auprès de leurs parents, du personnel du HCR ou de son partenaire et en utilisant les boites à plaintes.
- Certains réfugiés détiennent les numéros de téléphones des agents de protection du HCR ou de ses partenaires qu'ils peuvent contacter en cas de besoin pour signaler le cas EAS.

Recommandations

Les participants à l'évaluation participative préconisent de :

- Sensibiliser les populations sur les EAS en recourant aux méthodes de sensibilisation communautaire (42%), de discussions de groupe (19%) et des messages transmis par les dirigeants communautaire (18%), la radio et mini médias (14%) et les matériels IEC (4%) en langue locale et en français pour la dissémination de l'information ;
- Consulter les personnes que nous servons pour la mise en place des mécanismes fiables et adaptés de collecte des plaintes et de retours ;
- Renforcer et vulgariser auprès des populations les dispositifs de signalement des cas et de prise en charge des EAS ;
- Adapter les dispositifs de signalement EAS au contexte et renforcer le suivi des plaintes ;
- Renforcer la sensibilisation les communautés -y compris au sein des écoles, en préconisant les canaux de sensibilisation de préférence identifiés par la population que nous servons sur l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS), les zones à risques, les canaux de signalement disponibles, ainsi que les services disponibles en faveurs des survivants de EAS.

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont contribué à la prise en compte des activités de prévention de EAS dans la planification de 2024, notamment le renforcement et le systématisation des dispositifs des plaintes pour que les cas EAS soient signalés en toute confidentialité ; la sensibilisation de la communauté sur les dispositifs de prise en charge des cas EAS, la poursuite de la formation et informations/sensibilisation du personnel du HCR , du partenaire ainsi que des personnes que nous servons sur EAS en accentuant la sensibilisation des femmes, des adolescentes et des enfants en situation de séparation familiale.

5.3 INTERVENTION EN ESPECE

Les résultats des enquêtes et discussions de groupe avec les adultes font état d'un faible accès des personnes que nous servons aux mécanismes d'épargnes et aux institutions financière, y compris les services de portefeuille d'argent mobile. De manière générale, la grande proportion (92%) des personnes que nous servons n'ont pas de comptes bancaires pour diverses raisons telles que l'insuffisance de revenus, le manque de pièce d'identité valable leur permettant d'ouvrir le compte bancaire, le manque de connaissance sur l'utilisation d'une banque, et l'éloignement des banques de leurs résidences. Certains réfugiés ont dit qu'ils ne savaient pas s'ils ont le droit d'ouvrir un compte bancaire en RDC. De plus, plus de 83% des personnes enquêtées ont indiqué qu'ils ne sont pas membres de regroupement d'intérêt commun et d'épargne et n'ont pas essayé d'accéder à des prêts et microcrédits auprès des institutions financières et de crédits.Le manque d'information, l'absence des institutions financières et la question d'éligibilité des réfugiés constituent les principaux défis pour accéder aux prêts et microcrédits. Toutefois, il ressort une proportion élevée des réfugiés vivant dans les camps/sites et milieux ruraux qui ont indiqué qu'ils font partie d'un groupement d'intérêt commun et d'épargne. Par ailleurs, les résultats révèlent une faible proportion des personnes (21%) qui bénéficient de l'assistance fournies par les services étatiques dans le domaine de la santé, de l'Education, des vivres, etc.

Identification des capacités communautaires

Les mécanismes et dispositifs énumérés ci-dessous ont été identifiés en termes de capacités en matière d'intervention monétaires.

- La plupart des réfugiés, retournés et rapatriés exercent dans le domaine informel pour gagner de l'argent eux-mêmes. A ce sujet, les personnes enquêtées ont indiqué que l'homme assure en majorité la responsabilité de gagner de l'agent pour le ménage et de décider de la façon dont l'argent est dépensé dans le ménage. Cependant les personnes déplacées ont indiqué que cette responsabilité est assurée par la femme.
- En ce qui concerne les conditions de vie, plus de 70% des enquêtés payent leurs loyers entre 10.000 et 120.000 CDF, la facture mensuelle de l'eau entre 500 et 35000 CDF et la facture mensuelle d'électricité entre 5500 et 25000CDF, car les frais de l'eau et de l'électricité ne sont pas inclus en majorité dans le loyer mensuel.
- Capacités des réfugiés qui résident dans les sites/camps et en hors camps de se constituer en un groupe d'intérêt commun d'épargne indiquées par 55% des enquêtés.
- Capacités d'utiliser les services de portefeuille d'argent mobile indiquées par 85% des réfugiés urbains enquêtés qui ont signalé qu'au moins un membre de leurs ménages détient le téléphone cellulaire et 75% savent utilisent le service de transaction monétaire.
- Les dispositifs d'assistance monétaires mis en place par les acteurs humanitaires et les services étatiques. A ce sujet, plus de 56% des personnes enquêtées ont indiqué qu'ils bénéficient de l'assistance en cash du HCR et de ses partenaires dans les domaines d'Abris, AME, Education et Assistances destinées aux personnes ayant des besoins spécifiques. En outre, il ressort que le PAM aussi organise une assistance ciblée en espèce aux PDI et aux réfugiés installés dans les zones rurales et camps/sites.
- Existence des marchés dans la plupart des zones d'accueil des personnes que nous servons : plus de 60% des réfugiés et PDI ont indiqué la présence de marché pratique au camps et sites où ils trouvent plus d'articles possible. Cependant plus de 50% des retournés et des rapatriés ont indiqué que le marché n'est pas pratique et on y trouve pas plus d'article.

Recommandations

- Les résultats des enquêtes relèvent que plus de 60% ont préconisé la fourniture de l'assistance non alimentaire et alimentaire en espèce.
- En outre, les participants aux discussions de groupe ont formulé les recommandions suivantes en complément des solutions préconisées pendant les enquêtes, notamment de respecter les calendriers mensuels de distributions du cash du PAM et en augmenter le montant et de faire une analyse de NE PAS NUIRE avant la mise en œuvre d'une intervention en espèce.

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont révélé que la plupart des personnes que nous servons n'ont pas accès aux systèmes financiers d'épargne et de microcrédit ainsi qu'au service de portefeuille mobile pour diverses raisons. Ces résultats justifient la nécessité de poursuivre l'utilisation de l'approche monétaire, si cela est faisable, et renforcer le plaidoyer pour l'inclusion financière des personnes que nous servons auprès des banques et IMF et la sensibilisation des personnes que nous servons sur l'utilisation des services financières. Ce qui s'aligne effectivement à la stratégie de moyens de subsistance de l'opération.

5.4 PROTECTION DE L'ENFANCE

Les résultats des enquêtes et des discussions de groupes ont révélé les problèmes suivants auxquels les enfants et les jeunes que le HCR sert sont confrontés, notamment :

- La difficulté d'accès des jeunes et des adolescents à l'enseignement secondaire et supérieur ainsi qu'aux moyens de subsistances dans tous les contextes (urbain ou rural).
- Le dysfonctionnement du système d'encadrement de la petite enfance dans les sites/ camps et hors sites en milieux ruraux (manque d'EAE, programme préscolaire et espace de jeux).
- Le travail des enfants affectant plus les enfants réfugiés et les PDI en situation de séparation familiale, les enfants parents, les orphelins, les enfants vivants avec leurs grands-parents du 3e âge. Ces enfants travaillent en majorité dans les domaines de la pêche, la fabrication de briques, la vente, le transport entant que porteurs, l'agriculture comme journaliers au champ et dans le carré minier.
- Les risques de protection physique notamment l'intimidation, les VBG, les châtiments corporels de la part des parents ou tuteurs et des enseignants à l'école, la traite des enfants de la communauté hôte, la consommation de l'alcool sous l'influence des amis et le recrutement par les groupes armés affectant les enfants PDI et ceux de la communauté hôte.
- Les difficultés d'accès des enfants handicapés à l'école et aux services en raison des défis liés à l'accueil, la qualité des services, le manque d'équipement et les frais exigés.
- Les difficultés des enfants PDI d'accéder aux acteurs humanitaires, y compris le HCR et ses partenaires et le risque de séparation familiale affectant plus des enfants PDI et ceux de la communauté hôte.
- Les jeunes désœuvrés sont susceptibles au risque élevé des pratiques néfastes de survie, la délinquance juvénile, le banditisme, l'exploitation économique, etc.

Identification des capacités communautaires

En analysant les résultats de l'enquête ainsi que les informations issues des discussions de groupe, les capacités suivantes ont été identifiées dans le domaine de la protection de l'enfant, à savoir :

- La connaissance si faible qu'elle soit (moins de 50% des enquêtés) des activités des jeunes ainsi que des opportunités de subsistances qui leur sont offertes dans les zones où ils sont installés.
- La disponibilité des jeunes à participer dans la conception et la mise en ouvres des projets. A ce sujet, 76% des jeunes enquêtés estiment que leurs contributions sont prises en compte lors de la mise en œuvre des projets.
- L'existence des mécanismes des plaintes dans leurs écoles et présence des acteurs de protection de l'enfant et services de prise en charge des enfants à risque dans la communauté (structures communautaires, services étatiques et ONG/ASBL).
- Les capacité des enfants et des jeunes à accéder aux informations sur l'assistance et à rapporter les difficultés auxquelles ils sont confrontés à l'écoles et en communauté à leurs enseignants, parents et aux acteurs humanitaires.
- L'existences des services étatiques, acteurs humanitaires et structures qui interviennent dans la protection de l'enfant.

Recommandations

Les participants aux enquêtes et aux discussions de groupe ont préconisé les actions suivantes pour renforcer la protection de l'enfant, notamment :

- Impliquer davantage les jeunes dans la conception et la mise en œuvre des programmes ;
- Appuyer les programmes de formations professionnelles des jeunes filles et garçons désœuvrés ;
- Appuyer le système d'encadrement de la petite enfance en redynamisant l'espace amis d'enfants dans le camp et site et l'espace de jeux dans la communauté ;
- Mettre en place un système de signalement des cas de maltraitance, discrimination des enfants au sein de la communauté ;
- Vulgariser les lois sur la protection des enfants et sensibiliser les parents et les enseignants sur les droits des enfants et les risques d'accident de la route et de noyade sur les sites des PDI se trouvant à proximité des routes très fréquentées ou au bord du lac ;
- Appuyer la relocalisation des sites PDI se trouvant à proximité des routes pour prévenir les accidents.
- Assister les enfants à risque et les ménages accueillant les ENA/ES pour leur autonomisation ;
- Renforcer le mécanisme de recherche, de documentation, suivi et réunification familiale pour les enfants en situation de séparation et trouver des solutions durables adaptées à leur situation. Les anciens ENA et ES encore en situation difficiles, devront faire l'objet des évaluations pour déterminer leur vulnérabilité et les besoins d'un appui adapté à leur nouveau statut ;

Les résultats de l'évaluation participatives a permis de planifier des activités relatives au renforcement de la gestion de cas des enfants a risque et des capacités des structures et des mécanismes de communautaires de protection de les enfant réfugiés et assister les enfants réfugiés à risque. En outre la protection de l'enfant sera prise en compte entant que thématique transversale dans d'autres programmes tels que l'Education, les Moyen de subsistance et autonomisation, les VBG, la Santé, la nutrition, etc.). La protection des enfants IDPs sera assurée via le mécanisme de coordination du cluster protection AoR protection de l'enfant.

- Renforcer les capacités des partenaires et acteurs étatiques sur la protection de l'enfant et de la jeunesse ;
- Elargir des plaidoyers auprès des organes et structures en charge des programmes spécifique à la protection de l'enfant et de la jeunesse afin de combler les différents gaps ;
- Réguler le phénomène d'accès des adolescents et des jeunes aux discothèques par les agents de sécurité et interdire l'accès des mineurs à Biringi ;
- Que les autorités mettent en place un programme permettant de sensibiliser les membres des groupes armés sur les conséquences du recrutement des enfants et l'utilisation des enfants par les groupes armés ;
- Que les humanitaires organisent des activités de réunification familiale des ES/ENA et protection des enfants PDI vivant dans les sites spontanés/centres collectifs.

5.5 ÉDUCATION

Les problèmes liés à l'éducation des enfants réfugiés se posent plus en termes d'accès (au niveau secondaire) et de maintien des enfants à l'école. Le manque de fournitures scolaires, la non-effectivité de la gratuité de l'enseignement primaire dans certaines localités, l'âge avancé, la faim, les châtiments corporels, les salles de classe pléthoriques, les corvées par les enseignants, l'absence ou le mauvais état des infrastructures, le montant des frais scolaires de l'enseignement secondaire, la participation des enfants (surtout les filles) aux charges du ménage, petits commerces et travaux champêtres pour augmenter les revenus des ménages, sont autant de facteurs favorisant la non-scolarisation, le décrochage et les abandons scolaires.

En outre, les structures d'élèves (club ou parlement d'élèves) demeurent peu inclusives ou non opérationnelles dans la plupart d'établissements scolaires fréquentés par les enfants des différentes communautés interrogées.

L'accès à l'éducation supérieur demeure difficile pour toutes les communautés. La pratiques de la scolarisation sélective des certains enfants par des parents qui n'ont pas assez de revenus a été indiqué par certains participants, dans la plupart de cas les jeunes filles abandonnent l'école en faveur des garçons.

Identification des capacités communautaires

- Les parents sont capables de cumuler les petits travaux temporaires pour augmenter les revenus afin de prendre en charge l'éducation de leurs enfants. Les résultats des enquêtes font état 84,7% des personnes qui ont dit que leurs enfants sont inscrits à l'école[1]. Toutefois le cas de déperdition scolaire a été signalé par 35% des personnes enquêtées.
- Certains parents sollicitent des prêts d'argent auprès des connaissances pour payer les frais scolaires mais avec des remboursements avec intérêt ;
- Les jeunes vendent des fruits de saison, font la pêche pendant les congés pour avoir un peu d'argent pour compléter les frais scolaires et acheter les uniformes et les fournitures scolaires ;

[1] *De manière spécifiques, les proportions des enfants inscrits à l'école diffèrent selon le groupe de population enquêtée dont IDPs (80,75), Refugies en milieu rural (91%) , Refugies en zones urbaines (86%), Retournés (84%) et Rapatriés (92,8%).*

- L'auto prise en charge communautaire promue par certaines écoles qui exigent aux parents et aux élèves eux-mêmes de contribuer dans le système éducatif en apportant les matériels locaux de construction des salles de classe (de briques, chaume/paille, rameaux, traverses, lianes…).
- Existence des écoles dans la communauté : les résultats des enquêtes ont révélé que les écoles sont accessibles en majorité a moins de 45 minutes de marche et que la plupart des écoles ont mis en place le comité des parents ou de gestion qui se réunie en moyenne une fois par trimestre. 67% des enquêtés ont indiqué que la distance jusqu'à l'école la plus proche est sécurisante pour les enfants.
- La volonté des parents à offrir les mêmes opportunités de l'éducation a tous les enfants. A ce sujet, 86%des réfugiés interviewés ont indiqué que les filles et les garçons bénéficient des mêmes opportunités pour accéder à l'éducation.

Recommandations

Les participants qui ont participé aux discussions de groupe ont formulé les recommandations suivantes pour améliorer l'intervention du HCR en matière d'appui à l'Education à savoir :

- Plaider auprès du gouvernement /EPST pour un appui à la qualité de l'éduction dans les écoles publiques ;
- Appuyer les parents d'élèves qui ont les capacités démontrées de mener des activités génératrices des revenus afin de prendre en charge l'éducation de leurs enfants ;
- Les Personnes déplacées internes préconisent le plaidoyer pour renforcer les capacités d'accueil des établissement scolaires qui reçoivent les enfants PDI ; et l'appui à la qualité de l'enseignement ;
- Dénoncer les enseignants qui soumettent les enfants aux travaux forcés et sensibiliser les enseignants sur le respect des droits de l'enfants ;
- Sensibiliser les parents et les filles sur l'importance d'étudier ;
- Réhabiliter les écoles primaires du camp, en particulier celles dont les salles de classe sont en état de délabrement, ajouter des salles supplémentaires pour désengorger les classes pléthoriques ;
- Distribution des kits scolaires aux élèves de l'enseignement primaire ;
- Plaidoyer pour la prise en charge des enseignants de l'école primaire de Sidi.
- Instaurer les champs et les cantines scolaires pour les élèves du premier degré primaire ;
- Sensibiliser sur la cohabitation pacifique et les droits de réfugiés au niveau des écoles établies dans le camp ;

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont contribué à la planification et à la programmation de l'éducation en 2024 en déterminant la priorité à un meilleur accès des enfants que le HCR sert et leurs hôtes à une éducation inclusive de base et de qualité à travers le système national avec les activités prioritaires telles que :Appui au processus de la Mécanisation des écoles des camps et ECW ainsi que les centres INS ; Construction et réhabilitation des salles de classe en matériaux durables ; Formation des jeunes communautaires réfugiés sur l'apprentissage des petits métiers pour leur autonomisation ; Appuis ponctuels en Kits scolaires et en frais de scolarité aux élèves réfugiés à risques en zones urbains. Des plaidoyers seront conduits auprès des autres acteurs notamment UNICEF, EPST et UNESCO et MINESU pour l'inclusion dans les programmes d'appui à l'éducation dans les secteurs non pris en charge par le HCR et Plaidoyers auprès des acteurs pour un meilleur accès aux bourses de l'éducation supérieur des diplômés des communautés vulnérables.

- Intensifier de projet Vodafone l'Instant Network School (INS) dans les camps et les villages Pôles de Développement ;
- Plaidoyer par le HCR et la CNR pour la construction et la réhabilitation des écoles secondaires pour renforcer la cohésion sociale ;
- Pour le programme qui utilisent l'approche d'intervention monétaire pour l'éducation, les réfugiés préconisent de revoir à la hausse le montant alloué à l'assistance en éducation des enfants, d'octroyer les frais de fournitures scolaires pour les élèves inscrits au secondaire et de sensibiliser les parents d'élèvent réfugiés sur la nécessité de déposer les résultats scolaires à temps pour éviter tout retard dans l'élaboration des listes des bénéficiaires ;
- Augmenter le quota pour la bourse DAFI en RDC pour toucher plus de jeunes.

5.6 ENREGISTREMENT ET DOCUMENTATION

L'enregistrement continu ainsi que la mise à jour des nouveaux naissances et décès restent un défi du fait du manque de ressources humaines, d'inaccessibilité de certains villages accueillant les réfugiés dans la communauté non recensée où on trouve beaucoup de jeunes ayant atteint l'âge de 12 ans après 2021 ne disposent pas de CIRE. Il sied de noter qu'une petite proportion des enquêtés (6%) n'est pas satisfaite des services fournis sur la documentation en raison de l'emplacement lointain du bureau de recensement, de la lenteur dans l'émission des documents, et du manque de coopération du personnel dédié.

En outre, le non-renouvèlement des CIRE à temps expose les réfugiés aux tracasseries par des agents étatiques. En ce qui concerne le mécanisme de gestion des plaintes, 46,7% ont indiqué qu'ils ne savent pas ledit mécanisme. Par ailleurs, certaines personnes déplacées ont indiqué qu'ils n'ont pas de pièces d'identité (carte d'électeur), car ils ne se sont pas fait enrôler ou ont perdu leurs cartes pendant la fuite et ne peuvent, par conséquent, pas effectuer des transactions monétaires.

Quant aux personnes rapatriées dans l'espace grand Kasai en 2023, ils ont indiqué qu'elles n'ont pas de cartes d'électeur et sont confrontées à la tracasserie administrative au niveau des postes de contrôle, notamment à cause de la méconnaissance de la langue portugaise dans laquelle sont établies les actes de naissance octroyés en Angola par les autorités congolaises.

En ce qui concerne l'enregistrement du nouveau-né, les résultats des discussions de groupe relèvent l'ignorance des mécanismes d'enregistrement et du délai légal de déclaration du nouveau-né à l'état civil, en plus de l'éloignement du bureau d'état civil et de la démotivation des agents étatiques qui sont évoqués par certains parents réfugiés et PDI qui ne parviennent pas à enregistrer les nouveau-nés dans le délai. A ce sujet, les réfugiés ont indiqué que certaines autorités refusent d'enregistrer leurs enfants parce qu'ils sont des étrangers et que la CIRE n'est pas bien connue par certaines autorités et institutions financières.
Il sied de noter que la majeure partie des enfants des rapatriés ne sont pas encore enregistrés à l'Etat civil de la RDC, où le manque de registres et/ou de procurations dans certaines localités contraint les tuteurs et les parents à recourir aux procédures couteuses de déclaration tardives des naissances.

Identification des capacités communautaires

Les capacités énumérées ci-dessous ont été identifiées en matière de la documentation et d'enregistrement, à savoir :

- Capacités des réfugiés à alerter la CNR/HCR en cas de perte ou l'expiration des pièces d''identité pour les réfugiés pour son renouvèlement.
- Existence des bureaux d'enregistrement des faits d'état civil dans certains villes et villages.
- Capacités des parents à déclarer des nouvelles naissances à l'état civil et à bien conserver les documents d'identité.
- Capacités des PDI à demander le duplicata de la carte d'électeur perdue au bureau de la CENI le plus proche ;
- En termes de mécanisme de plaintes pour la documentation, les réfugiés s'adressent directement à la CNR ou au HCR lors des audiences de protection ou lors des réunions de gestion du camp.

Recommandations

Les interventions et actions ci-dessous ont été préconisées, notamment :

- Renforcer le mécanisme d'enregistrement des nouveau-nés à l'état civil grâce à des appuis ponctuels aux bureaux de l'état civil pour une plus grande implication des agents étatiques ;
- Améliorer le système d'enregistrement continu par le HCR et CNR ;
- Renouveler les cartes d'identité pour les réfugiés et des demandeurs d'asile avant la date d'expiration ;
- Sensibiliser et conscientiser les parents pour l'enregistrement des nouveaux nés à l'Etat civil dans le délai légal, et aider les réfugiés à obtenir un jugement supplétif ;
- Vulgariser les textes légaux de la RDC en matière de la documentation auprès des réfugiés ;
- Sensibiliser les services étatiques au respect de CIRE ;
- Faciliter l'accès au TVC pour les réfugiées qui œuvrent dans les activités de commerce inter frontalier afin de faciliter leur circulation et l'approvisionnement de leurs marchandises ;
- Mener des discussions avec les autorités sur les problématiques de l'usage prête-noms congolais imposée à certains réfugiés comme critère de déclaration de leurs enfants à l'état civil en vue de solutions idoines et durables dans le Tanganyika ;
- Révision et finalisation du document des procédures opérationnelles pour l'enregistrement continu en milieux urbains et diffusion auprès des réfugiés.

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont contribué à la planification et à la programmation de l'enregistrement et de la documentation pour 2024, notamment : la prise en compte des activités visant à assurer l'enregistrement continu des réfugiés et le plaidoyer pour l'enregistrement des personnes déplacées par les autorités locales, provinciales et nationales à travers et des plaidoyers de soutien et de prise en compte des réfugiés dans les programmes d'accès à la documentation de l'état civil auprès des autorités nationales et agences du système des Nations Unies.

5.7 SECURITE, ACCES A LA JUSTICE ET PROTECTION PHYSIQUE

Plusieurs causes d'insécurité ont été évoquées par les participants à l'évaluation participative, à savoir : le problème d'accès à la justice en l'absence de la PNC et d'institutions judiciaire dans certaines contrées ; les violations des droits de l'homme répétées par les groupes armés , y compris le non-respect du caractère civil des sites ; les enlèvements et meurtres affectants les PDI ; la présence des barrières illégales, l'extorsion, l'imposition de taxes illégales dans les zones d'approvisionnement en vivres ; la présence de gaz carbonique dans certains sites des PDI au Nork Kivu ; les conflits de limites des terres qui affectent la sécurité et la quiétude des personnes déplacées ; la dégradation de la situation sécuritaire et des relations entre le pays d'asile et le pays d'origine affectant les réfugiés rwandais à l'est de la RDC ; et la pratique et la montée d'une justice populaire .

Il est à noter qu'en raison des tensions diplomatiques entre le Rwanda et la RDC et de la guerre, les réfugiés rwandais sont vulnérables aux risques d'arrestation arbitraire, tracasseries, la limitation des mouvements, détentions illégales, extorsions et confiscations de biens et la stigmatisation.

Les PDI ont signalé des cas d'insécurité dans la ville de Tshikapa, notamment les tueries, enlèvements/kidnapping, vols à mains armées voire cambriolages, tracasseries policières et administratives le long des routes et dans les centres de détention. Par ailleurs, les femmes réfugiés sud Soudanaises ont signalé les conflits liés à l'accès aux matériaux de construction lors des discussions de groupe.

Identification des capacités communautaires

Les participants aux discussions de groupe avec les réfugiés et les PDI ont indiqué ce qui suit pour assurer leur protection et leur sécurité physique :

- Capacité de dénoncer des personnes suspectées de commettre les crimes auprès des leaders communautaires, de la police, de la CNR ainsi que des acteurs humanitaires à travers le numéro d'aide, les boîtes à plaintes et pendant la réception par le personnel du HCR au camp et au site.
- Capacités de maintenir le profil bas et de limiter les mouvements aux heures tardives (heures de couvre-feu) et en cas de besoin, ils circulent avec les pièces d'identité surtout la nuit afin de prévenir les arrestations arbitraires.
- Certains réfugiés entretiennent le bon voisinage avec les membres de la communauté hôte pour éviter des conflits.
- Les hommes de la communauté s'organisent pour accompagner les femmes et les enfants au champ afin de dissuader les potentiels agresseurs.
- L'existence des comités des vigiles civils dans les camps pour assurer des veillées nocturnes en utilisant quelques matériels (le sifflet, ustensiles de cuisine, couvercles) pour alerter en cas d'insécurité.
- Existence du mécanisme d'alerte auprès de la CNR ou du HCR des cas d'arrestation ou détention arbitraire à travers les relais communautaire et en s'adressant directement à la CNR ou le HCR.
- Les membres de communauté hôte disent se déplacent vers les autres localités (zones sécurisées) en cas d'insécurité dans les zones d'origine.
- Certains réfugiés paient la somme requise au niveau des barrières illégales érigées dans la zone pour éviter la soumission à des actes de tortures et/ ou traitements inhumains.

Recommandations

Les participants à l'évaluation participative préconisent de :

- Plaidoyer pour un déploiement davantage d'éléments de la police et de l'armée autour du camp et site, communauté hôte et zones d'origine afin de mettre fin à l'activisme des groupes armés ;
- Plaidoyer auprès des autorités locales et des agents de l'Etat pour le respect des droits des réfugiés, et former la police et les FARDC sur les droits des réfugiés ;
- Relever les éléments de la police pour éviter la familiarisation avec certains réfugiés dans les sites et camps et former des policiers et des vigiles sur les droits de l'homme, les droits des réfugiés et autres thématiques de protection ;
- Plaidoyer pour la restauration de l'autorité de l'Etat dans les localités d'origine des déplacés internes afin de faciliter un retour plus durable ;
- Plaider pour le respect du caractère civil et humanitaire des sites ;
- Aider les propriétaires fonciers à obtenir les documents de propriété pour garantir une occupation paisible des lieux par les PDI ;
- Sensibiliser les parents à accompagner leurs enfants à l'école afin de minimiser les risques d'accidents sur le chemin de l'école ;
- Renforcer ou mettre en place les mécanismes communautaires de participation des PDI à leur sécurité tout en encourageant la participation des femmes et filles, jeunes et personnes handicapées ;
- Renforcer le monitoring de protection dans les zones de retour et le plaidoyer pour l'amélioration de la sécurité des populations dans ces zones auprès des autorités pertinentes ;
- Sécuriser les terres octroyées aux réfugiés et respecter les limites de leur parcelle ;
- Renforcer les capacités du COMIREF, des chefs de blocs et vigiles sur leurs rôles, responsabilité et sécurité sur les sites et les appuyer avec les équipements et une petite motivation pour rendre des services bénévoles aux réfugiés.

Afin de répondre au besoin de la sécurité, la planification des activités 2024 impliquera des activités de monitoring de protection et de plaidoyer de proximités auprès des autorités locales. Dans le cadre de l'accès à la juste, un intérêt particulier a été porté au survivant de VBG pour qui un appui sera apporté dans le cadre des réponses multisectorielles et la mise en œuvre de la stratégie du cluster protection et le plaidoyer conjoints en faveur de la sécurité des IDPs.

5.8 PARTICIPATION ET REPRESENTATION COMMUNAUTAIRES

Bien que des structures communautaires soient en place dans le camp et des comités locaux mixtes de protection soient formés sur les thématiques de protection dans les sites, on relève la faible implication des réfugiés pour les activités communautaires. En outre, la représentativité des femmes, des personnes à besoins spécifiques et des enfants est minime dans les différentes structures communautaires. Par ailleurs, les femmes délèguent le plus souvent aux hommes leur pouvoir de décision et participent faiblement dans les assemblées et instances de décision et de leaderships. Cette situation affecte plus les femmes réfugiées. Ceci contribue aux risques de marginalisation et non prise en compte des opinions et besoins des femmes et des filles dans les décisions ayant l'impact sur leurs vies et entrainent une recrudescence des violations des droits des femmes et filles réfugiés.
Les résultats des enquêtes et des discussions de groupes ont révélé que 66% des enquêtés participent aux projets impliquant la participation communautaire. Cependant la plupart des participants adultes PDI et réfugiées ont indiqué que les acteurs humanitaires et les autorités ne demandent pas leurs avis ou ne les impliquent pas assez avant de réaliser ou prendre les décisions les concernant.

Identification des capacités communautaires

Les capacités énumérées ci-dessous ont été identifiées :

- Les capacités des personnes à élire leurs représentants communautaires et ceux des diverses catégories en fonction de la diversité.
- L'existence des comités assurant la gestion et le leadership des communautés, à savoir, le comités centraux et structures de représentation communautaire qui reçoivent le soutien matériel des acteurs humanitaires.
- Les capacités des membres de comités mixtes et comités sectoriels à participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des projets communautaires, par exemple, les projets développés pour renforcer la cohésion sociale et cohabitation pacifique.

Recommandations

Les participants à l'évaluation participative préconisent de :

- Renforcer la participation des hommes, des femmes, des filles et des garçons dans les activités communautaires de manière inclusive ;
- Assurer le respect des critères âge, genre et diversité dans la sélection des participants aux discussions et consultations avec les personnes que nous servons ;
- Encourager les femmes et filles à participer effectivement dans les structures de participation communautaire ;
- Approfondir l'analyse genre et le leader féminin dans les structures communautaires pour renforcer l'effectivité de la participation des femmes dans les structures de protection communautaire ;
- Cartographier les mécanismes existants de participation communautaire et sensibiliser les personnes que nous servons sur leur existence, leurs domaines d'activités et d'intérêt ;
- Mettre en place les TDRs de ces structures et renforcer les capacités de leurs membres ;
- Renforcer/mettre en place des mécanismes de feedback et de retour fonctionnel avec un système de suivi des points d'actions retenus par les parties prenantes à l'issue des diverses réunions ;
- Renforcer la participation des personnes handicapées dans les structures communautaires en tenant compte du principe de « l'Accès significatif » ;
- Appui aux comités en activités de revenus pour les motiver de leur implication dans les activités volontaires en y incluant les jeunes, les personnes du 3e âge et les personnes handicapées ;
- Assurer l'accompagnement des structures communautaires ainsi que les comités centraux au niveau des sites, hors site et villages pôle de développement.

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont contribué à la reconduction des activités de protection à base communautaire qui prévoit de : Elargir le forum d'échange avec divers catégories des personnes que nous servons sur les programmes du HCR et de ses partenaires ; Renforcer le mécanisme AAP y compris en l'utilisant la technologie pour atteindre une grande proportion des personnes que nous servons ; Renforcer les mécanismes existants de participations et de représentation communautaires ; Renforcer les capacités des membres des divers comités afin qu'ils soient en mesure de planifier et mettre en œuvre des activités de protection et sectorielles de manière autonome. Intensifier l'approche communautaire en tant que premier élément de la durabilité de toutes nos interventions et programmation.

5.9 ABRIS

En ce qui concerne l'abris, 48,9% des adultes enquêtés (réfugiés, PDI, retournés et rapatriés) ont indiqué qu'ils ne se sentent pas en sécurité dans leurs abris par manque d'intimité, fragilité et dégradation des matériaux de construction, manque de dispositifs pour sécuriser la porte et absence de l'éclairage. Par ailleurs, les participants ont indiqué que beaucoup d'abris ont été emportés par des intempéries au Kasai. 8,8% ont décrié le fait qu'ils soient restés longtemps dans les anciens abris d'urgence.

En outre, 62% des participants estiment que le logement n'est pas suffisant pour accueillir tous les membres de famille et 40,9% ont indiqué qu'ils n'ont pas encore bénéficié d'assistance pour l'entretien de leurs abris depuis leur arrivée. Faute d'espace, de nombreux PDI se sont installées anarchiquement dans des sites spontanés ou des centres collectifs (Eglises, écoles) au mépris des normes élémentaires d'aménagement. Les PDI y vivent dans des abris indécents dans la promiscuité et le manque d'intimité. Il sied de noter que 52% des enquêtés ont dit que les abris ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.

Identification des capacités communautaires

La plupart des personnes que le HCR sert habitent dans des maisons construites avec les toits de chaume ou d'herbe avec les murs de boue ou en briques en milieu rural, et parmi eux les capacités et les ressources communautaires suivantes ont été identifiées :

- Existence des matériaux locaux de construction et de la main d'œuvre locale pour construire et réhabiliter les abris.;Les communautés retournées disposent d'un mécanisme communautaires mis en place par Commission nationale de la réforme foncière (CONAREF/CONGO) INITIATIVE sous le modèle conforme à la nouvelle politique de réforme foncière en RDC.
- La capacité des personnes à payer les loyers eux-mêmes. Il sied de noter que la majorité des personnes installées en zone urbaine occupent des maisons de type moderne ou des appartements qu'ils payent eux-mêmes.
- La volonté des autorités locales à identifier et à accorder les terrains pour y ériger les sites et camps des personnes en situation de déplacement forcé (demandeurs d'asile, réfugiés et PDI) et les retournés.
- L'existence du mécanisme communautaire basé sur la charité et l'entraide communautaire des sans-abris (les personnes n'ayant pas de domicile fixe sont hébergés chez les amis en famille d'accueil ou dans les églises).
- En outre, en cas de déplacement massif en urgence, les personnes occupent temporairement les bâtiments des établissements publics et les écoles pour le logement en attendant leur transfert dans le site ou le camp aménagé.

Recommandations

Les personnes que nous servons préconisent en matière d'abris de :

- Construire les abris en briques du type transitionnel dans le camp et site des réfugiés et des PDI ;
- Distribuer les bâches pour tous les ménages dans le camp et les sites des réfugiés et des PDI ;
- Délocaliser les ménages vivant dans les sites accidentés et les abris de passage ;
- Renforcer l'entretien des abris à risque de destruction ;
- Identifier les ménages vulnérables à risque et les assister en construction des abris ;
- Identifier les abris dont les ménages sont rapatriés et les réattribués aux ménages nécessiteux ;
- Plaidoyer auprès des autorités pour faciliter l'accès aux ressources naturelles ;

- Prendre en compte les aspects de la protection dans les activités du secteur Abris ;
- Plaidoyer auprès des organisations humanitaires pour l'assistance en matériaux et en cash pour abris ;
- Poursuivre le plaidoyer pour l'acquisition d'espace afin d'ériger des sites planifiés ;
- Revoir le plan d'abri en vue d'avoir trois types de plan selon les normes d'habitat ;
- Plaider auprès du service de la protection civile pour une sensibilisation sur la lutte antiincendie et pour la mise en place d'un système d'alerte précoce contre les incendies ;
- Les réfugiés vivant en zone urbaine (Kinshasa) ont recommandé au HCR d'octroyer le cash d'assistance pour le loyer en fonction de la taille du ménage ;
- Prioriser les PBS (Personnes à besoins spécifiques) pour l'assistance en abris.

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont contribué à la planification et à la programmation de l'abris pour 2024, notamment la prise en compte du programme de soutien d'accès à l'abris des réfugiés, IDPs et rapatriés et la coordination Abris pour la construction et la réhabilitation des abris.

5.10 ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Les membres de communautés hôtes ont indiqué qu'ils sont confrontés au défi de la déforestation (60%) qui entrave l'accès aux bois de chauffage et aux charbons de bois qui constituent les principales sources d'énergie pour la cuisson en milieu rural et en zone urbaine. Cependant, la plupart des réfugiés vivent dans une zone où il n'y a pas d'électricité et ont du mal à accéder à l'énergie renouvelable. Dans le cadre de l'environnement, ils rencontrent des difficultés à accéder aux forets pour profiter des ressources naturelles à cause de l'hostilité des certains membres de la communauté hôte qui estiment en être les seuls propriétaires. Quand ils vont dans la brousse à la recherche des matériaux ou combustibles ils sont victimes des agressions physiques et autres violences de la part des autochtones.

Identification des capacités communautaires

En matière de l'énergie et de l'environnement, les capacités et les ressources communautaires suivantes ont été identifiées :

- Existence des forêts en milieu rural même si la déforestation menace la plupart d'elles.
- Capacités des communautés hôtes et des personnes que nous servons à se mobiliser pour reboiser et réhabiliter l'environnement.
- Existence du système d'électrification dans certains villages et centres urbains y compris par le biais des panneaux solaires.
- Existence des relais communautaires et agents administratifs chargés de la protection de l'environnement dans les camps et les villages pôle de développement ;
- Capacités à se procurer les batteries chargeables et les lampes torches pour l'éclairage.
- Capacités des personnes à se payer l'électricité, le gaz, les charbons de bois et les bois de chauffage.

Recommandations

Tenant compte des défis identifiés, les communautés hôtes et les personnes que nous servons préconisent les actions suivantes :

- Doter les ménages des lampes solaires et installer les lampadaires entre les blocs et les villages dans les sites et camps ;
- Initier le projet de reboisement dans et autour des camps et sites ;
- Plaider en faveur de financement de lampe solaire, comme alternative à l'éclairage à la bougie ;
- Distribuer des foyers améliorés dans les ménages ;
- Planter les arbres antiérosifs et aménager des caniveaux pour lutter contre l'érosion ;
- Sensibilisation de la population, y compris les enfants et les jeunes sur la protection de l'environnement ;
- Formation des structures communautaires sur la protection de l'environnement et Energie renouvelable.

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont contribué à la planification et à la programmation de l'énergie et l'environnement pour 2024, à savoir ; la mise en place d'un projet de promotion de l'énergie renouvelable et de reboisement dans et autour du camp, du site et des milieux environnants.

5.11 MOYENS DE SUBSISTANCE

Les résultats des enquêtes et des discussions de groupe font état de faible capacité des ménages à gagner des revenus, des difficultés d'accéder à l'emploi rémunéré, aux terres cultivables et au marché ainsi qu'à évacuer les récoltes. A ce sujet, les résultats des enquêtes conduites font état de :

- Plus de 86% des réfugiés et PDI vivant en milieux ruraux enquêtés qui ont indiqué qu'ils gagnent moins de 5.600 CDF par jour et la plupart d'eux n'ont pas d'autre source supplémentaire de revenu.
- 47,3% des réfugiés vivant en milieux ruraux (camps/sites et hors camp) et 85% des PDI ont dit qu'ils n'ont pas accès à des terres arables. Cependant, la plupart des réfugiés qui en ont accès exploitent moins de 50 hectares tandis que le nombre d'hectares exploités est en diminution pour les PDI (±20 hectares en moyenne).
- 83% des réfugiés enquêtés en milieux ruraux et des PDI ont indiqué qu'ils ne possèdent pas du bétail et ceux qui en ont ne possèdent pas plus de 31 bétails en majorité.
- 87% des participants à l'enquête ont indiqué qu'ils n'ont pas accès à l'emploi. Cette proportion s'élève à plus de 90% pour les réfugiés enquêtés en milieux ruraux par ce qu'ils n'accèdent pas au mécanisme de certification du chômage et de placement en matière d'emploi. Toutefois, une faible proportion des réfugiés à accès au travail notamment dans le secteur privé.
- Le risque de faillite auquel sont exposés la plupart des AGR des refugies qui sont confrontés aux tracasseries administratives, la dépréciation du franc congolais ainsi que la spéculation du taux de dollars en milieux urbains en particulier.

En outre, les résultats des discussions de groupe avec les retournées relèvent :

- Le manque de diversification de l'économie et de la transformation des produits locaux dans les zones de retour où ils éprouvent plusieurs difficultés pour évacuer leurs marchandises au Tanganyika, par exemple. Cette situation expose les retournées à parcourir plusieurs kilomètres entre les points de production et ceux de commercialisation.
- La difficulté d'accès à certains produits ou denrées de première nécessité sur les marchés par la plupart des communautés hôtes au Tanganyika.

Identification des capacités communautaires

Les résultats de l'évaluation participative font état des capacités suivantes en matière des moyens de subsistances :

- Capacités de toutes les catégories des populations à travailler dans le secteur agricole.
- Existence des terres cultivables malgré qu'elles soient souvent éloignées du village et des semences locales.
- Capacités de s'organiser en groupe d'épargne financière dans les sites et camps impliquant les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVC) et en mutuels pour les activités économiques (ristourne).
- Les femmes et les jeunes réfugiés sont capables de faire des petits travaux notamment : les travaux de ménage ou des journaliers et vendeurs pour gagner de l'argent, cependant en milieux des retournés, ces opportunités se font rares et la plupart des jeunes sans emploi commettent des infractions en s'adonnant au vol des volailles qu'ils revendent sur le marché pour survivre au Tanganyika.
- Capacités d'apprendre des petits métiers (mécanique, broderie, conduite auto, maçonnerie, briqueterie, menuiserie, confection des habits, etc.).
- Capacités des réfugiés et des PDI en particulier d'effectuer les travaux journaliers et de servir de mains d'œuvre locales pour les communautés hôtes. Il sied de noter que dans la majeur partie des localités visitées au Tanganyika, les communautés Twa sont considérées comme la principale main d'œuvre de production agricole cependant trop peu de Twas disposent de leur propres AGR agricole.
- Capacités de travailler de manière autonome. A ce sujet les résultats des enquêtes font état de plus de 70% des réfugiés enquêtés en zones urbaines et des PDI ont indiqué qu'ils travaillent de manière autonome dans le domaine du commerce, transport, éducation et fabrication. Toutefois les domaines sont plus diversifiés pour les PDI qui, en plus de ceux cités, ils exercent également dans le secteur de : soins de santé, élevage et services d'hôtellerie.
- Capacités des jeunes réfugiés à travailler dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies numériques, y compris grâce au projet Instant Network School financé par Vodafone. Ces jeunes ont appuyé la collecte des données sur Kobo pour les enquêtes individuelles.

Recommandations

Les personnes qui ont pris part aux enquêtes et aux discussions de groupe ont formulé les recommandations suivantes en matière des moyens de subsistances :

- Renforcer l'implication de la CNR afin de faire des plaidoyers auprès des autorités afin de mettre à la dispositions des réfugiés encore plus des terres arables ;
- Renforcer le plaidoyer en vue de la prise en compte des réfugiés dans les projets et programmes de développement locaux (inclusion financière) ;
- Sensibiliser les agriculteurs sur les nouvelles pratiques agricoles et les doter des outils aratoires et semences améliorés ;
- Promouvoir les coopératives agricoles des personnes que nous servons pour aider les agriculteurs à accéder aux grands marchés ;
- Plaidoyer pour la supervision des vétérinaires et agronomes dans les villages et sites/camps des réfugiées pour améliorer leurs rendements ;
- Organiser les formations professionnelles et techniques dans des différents domaines tels que la menuiserie, coupe et couture, maçonnerie, informatique et doter les lauréats en équipements ;
- Mettre en place des mécanismes communautaires des micro-crédits (à l'exemple des associations villageoises d'épargne et de crédit) en faveurs réfugiés pour les petits commerces et diversifier les AGR ;
- Inclure les PBS qui sont capables de s'engager dans les AGR avec un appui en matériels de cordonnerie, machines à coudre, tricotage, borderie, moulin (à farine, patte d'arachide et en rizière), apiculture, etc. ;
- Donner une opportunité aux réfugiés qui connaissent certains métiers de travailler avec les partenaires et offrir des stages aux jeunes réfugiés ;
- Plaidoyer pour l'obtention des cartes des demandeurs d'emploi (carte des chômeurs délivrée par l'ONEM en RDC) aux réfugiés ;
- Octroyer les AGR à ceux qui ont la capacité de les gérer (les anciens bénéficiaires et nouveaux) ;
  Pour les réfugiés
- D'exercer n'importe quel métier légal, se débrouiller comme tout congolais pour rassembler la somme du capital du départ et s'adapter au milieu ;
- S'adresser aux associations philanthropies et aux églises pour aide même si cela parait difficile ;
- Mettre a disposition des réfugiés et des PDI des espaces sécurisés en vue d'y développer des activités champêtres dans le milieu et alentours des sites et camps.

Les doléances des personnes que nous servons en particulier les refugies, exprimées pendant les évaluations participatives ont guidé la détermination des activités à mettre en place en 2024. En effet, l'agriculture reste le domaine principal d'activités des moyens de subsistances qui sera maintenue impliquant l'utilisation de méthode innovante allant dans le sens de la semi-mécanisation. Des projets d'appui à la formation ou métier certifié des jeunes seront inclus dans la planification 2024 et le plaidoyer pour l'inclusion dans le marché de l'emploi. En milieux urbains le focus sera accordé à l'appui à l'autonomisation par les biais des AGR pour s'assurer de l'accès au capital d'amorçage et aux marchés, et disposent des compétences nécessaires pour démarrer et/ou améliorer leurs moyens de subsistance.

5.12 EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT (EHA)

Les résultats des enquêtes et des discussions de groupes font état de l'insuffisance des récipients à collecter et à stocker de l'eaux par les ménages et de savon pour hygiène personnelle. De plus, la quantité insuffisante de l'eau et qualité de l'eau pose un problème dans certaines contrées d'accueil des PDI telles qu'au nord Kivu à Goma où les petites tentions sont observées entre PDI et communautés hôtes pour accéder à l'eau, les PDI, que la communauté hôte a beaucoup plus de récipients qu'eux. Le même défi est rencontré aussi par les refugies burundais et centrafricains. Par exemple a Modale où l'approvisionnement en eau se fait à partir d'une source non aménagée située à plus ou moins 1 km du village de Modale Cette situation est à la base de bagarres, bousculades ainsi que de longues files d'attente au niveau des points d'eaux.

Par ailleurs, 41,45% d'enfants réfugiés soudanais interrogés ont estimé que la recherche de l'eau prenait beaucoup de leurs temps et les empêche de faire l'école. Quelquefois ils marchent de longues distances pour aller puiser de l'eau dans les ruisseaux et d'autres sources d'eau non aménagées. Pendant la saison sèche qui occasionne le tarissement d'eau dans les forages, ils vont chercher de l'eau la nuit ce qui expose les femmes et filles aux violences sexuelles. De plus, les enfants et les femmes, refugies soudanais du Sud qui vivent dans le site de Meri, ont déploré la qualité de l'eau en couleur jaunâtre qui caractérise l'eau qui coule des robinets. Le manque d'entretien des ouvrages WASH serait à la cause.

Le problème lié à l'intimité en utilisant les latrines ainsi que l'insuffisance des dispositifs pour éliminer les ordures, absence de toilettes familiales, défécation à l'air libre dans la forêt et derrière les maisons d'habitation ont été signalés par les adultes enquêtés. Par exemple, a modale, les dalles et les superstructures ont été endommagées par les intempéries et les termites.

En ce qui concerne hygiénique menstruelle, les garnitures vendues sur le marché n'est pas à la portée de la plupart ménages refugies et PDI. Les communautés recourent à l'usage des linges parfois inappropriées pour gérer leur hygiène intime. Les personnes les plus vulnérables dont les personnes âgées et les personnes handicapées sont les plus exposées en ce qui concerne la gestion de l'hygiène personnelle, assainissement et d'accès à l'eau potable.

Identification des capacités communautaires

Les ressources et les capacités suivantes ont été identifiées dans les communautés en domaine de l'Eau, Hygiène et Assainissement :

- Existence des comités EHA dans les camps et les sites des PDI et des réfugiés qui assurent la sensibilisation sur les règles d'hygiène, la maintenance et la gestion de point d'eaux dans les sites et camps.
- Existence des sources d'eau, rivière et lac qui serve de l'eau pour la lessive, la propreté corporelle et le nettoyage des articles ménagers dans certaines communautés.
- Capacité de traiter de l'eau de consommation bouillie par certains ménages ;
- Recueil de l'eau de pluies et approvisionnement de l'eau à partir de bornes fontaines et forage de la communauté hôte.
- Existence du mécanisme du rapportage des plaintes et alertes sur le manque d'eau établie dans certains sites.
- Capacite des producteurs locaux pour développer des garnitures adaptées et conditionnées dans certaines provinces.
- Capacité de construire des latrines par certains ménages.

Recommandations

Les participants préconisent les solutions suivantes pour améliorer le secteur EHA.

- Réparation des canalisations/tuyaux/vannes en panne dans le système d'approvisionnement d'eau dans les sites et camps ;
- Améliorer la qualité de l'eau par le traitement régulier et l'adduction de l'eau potable ;
- Distribuer régulièrement les savons dans les ménages et les kits hygiéniques aux femmes et filles en âge de procréation ;
- Dotation des ménages en récipients pour stockage de l'eau ;
- Appuyer matériellement les ménages des réfugiés à la construction des latrines communautaires/ dans le site de Mulongwe ;
- Approvisionner en eau les bornes-fontaines construites existantes l'ONG Word Vision (WV) dans le village et site de Modale ;
- Sensibiliser les ménages à construire des latrines familiales et à arrêter la défécation à l'air libre et dans l'eau avec l'appui de l'autorité coutumière/ locale ;
- Sensibiliser les habitants aux pratiques d'hygiène individuelle ;
- Assurer la distribution des outils de stockage d'eau et des produits pour désinfecter les latrines et les douches ;
- Mobiliser les communautés à rendre obligatoire le travail communautaire pour assurer l'assainissent de l'environnement ;
- Renforcer le comité de gestion d'eau à assurer un accès équitable à l'eau et faire participer les bénéficiaires dans la gestion rationnelle de l'eau ;
- Construire des latrines et douches en respectant les normes standards ;
- Aménager les sources d'eau dans les blocs en lieu et place de forages qui tombent chaque fois en panne ;
- Renforcer le mécanisme communautaire des suivis des personnes vulnérable pour la gestion de l'hygiène personnelles pour leur éviter des maladies et des épidémies saisonnières ;
- Organiser des activités ponctuelles de promotion de l'assainissement de l'environnement notamment lors de la célébration de la journée internationales des toilettes, la journée internationale de l'eau et la journée internationale de l'environnement ;
- Intégrer les aspects de la gestion des déchets dans les projets de construction d'abris et d'infrastructures communautaires ;
- Mobiliser les communautés à assurer la maintenance des ouvrages WASH.

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont contribué à la planification et à la programmation sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour 2024, notamment via la consolidation des infrastructures communautaires de l'eau afin d'augmenter la quantité d'eau, éducation en matière de l'hygiène corporelle et assainissement de l'environnement, le soutien au mécanisme communautaire pour la gestion efficace impliquant le renforcement des capacités et la dotation en outils et pièces de rechange pour l'entretiens de points d'eau et la distribution ciblées des récipients et savons aux ménages ainsi que la distribution des kits hygiéniques aux femmes et aux filles en âge de procréer.

5.13 SANTE

De manière générale, 25% des personnes enquêtées ont indiqué qu'elles ne sont pas satisfaites des services offerts par les structures sanitaires en raison du manque de médicaments, de longue heure d'attente, des attitudes des agents de la santé, du manque d'équipement et du personnel soignant (médecins et infirmiers). Par ailleurs, 14% des enquêtés ont invoqué la barrière financière en majorité, la distance et la discrimination liée au statut du malade qui entravent l'accès aux soins de santé. 52 % ont dit qu'ils ont rencontré des difficultés d'accéder aux soins de santé durant les 6 derniers mois dans le camp et 47,5% l'ont signalé dans le contexte hors camps. Les résultats des enquêtes révèlent également d'autres facteurs qui entravent l'accès aux soins de santé, notamment, le fait que le personnel soignant soit impatient et discourtois lors de leurs visites dans les structures de santé indique par 15% des participants, l'insuffisance d'équipements et de médicaments signale par 36% des membres de communautés hôtes enquêtés et l'absence de dispositif d'aide aux soins de santé ciblant les communautés hôtes, les rapatriés ou les retournés de manière spécifique. Toutefois, 56% des membres de communautés hôtes ont admis d'avoir accès aux établissements et services de santé destinés aux réfugiés et aux PDI.

A certains endroits où les retournés vivent, le centre de santé se situe à plusieurs kilomètre des résidences et les services ambulatoires n'existent pas dans les villages des retournés. Ceci rend difficile la prise en charge et le suivi des malades vulnérables y compris les cas des femmes allaitantes.

Identification des capacités communautaires

Les participants ont indiqué les capacités et les mécanismes suivants en matière de la santé :

- Capacité d'assurer le transport des malades ou des corps sur les brancards, moto ou voiture (taxi) pour se rendre au centre /poste de santé le plus proche.
- Existence dans certains sites et camps du numéro vert pour le secours des malades ;
- Capacité de gérer les pharmacies privées pour fournir les médicaments aux malades au niveau local ;
- Capacités de participer aux activités communautaires de prévention des maladies tout en étant membre des relais communautaires ;
- Certains participants ont indiqué qu'ils empruntent de l'argent pour couvrir les factures des soins de santé et d'autres font recours à la médecine et aux médicaments traditionnels ;
- L'existence des structures publiques de santé ou des privés dans les communautés d'accueil ;
- Présence des acteurs de développement qui réhabilitent ou construisent les centres de santé dans certaines zones ciblées par le programme de développement.

Recommandations

Pour pallier la situation, les membres de communautés hôtes préconisent : des appuis financiers à accorder à la communauté pour accéder aux soins de santé, des dotations des structures médicales en matériels et équipements médicaux, des plaidoyers auprès des acteurs de développement pour la réhabilitation et la constructions des infrastructures de santé.
Les personnes que le HCR sert préconisent quant à elles de :

- Sensibiliser et conscientiser la communauté sur les conséquences de l'automédication ;
- Approvisionner régulièrement les centres de sante installés dans les sites et camps en médicaments génériques à temps ;
- Rendre accessible le traitement pour les maladies chroniques (cas de diabète, VIH, épileptiques, troubles mentaux, problèmes ophtalmologiques, tension artérielle, etc) dans le poste de santé ;
- Améliorer la communication entre les personnels soignants et les réfugiés ;

- Ouvrir le poste de santé secondaire au site de Mulongwe, à Katungulu 3 et à Lulinda et mettre à disposition l'ambulance au site de Mulongwe et qu'il soit permanent et en bon état.
- Améliorer le système de transfert des malades (Facilité et rapidité de transfert des malades) ;
- Augmenter le nombre du personnel soignant dans le poste de santé ;
- Plaidoyer pour l'application de la politique de prise en charge prioritaire des personnes vulnérables au centre de santé / les femmes enceinte, les personnes du troisième âge, les malnutris ;
- Augmenter l'enveloppe d'aiguillage et de prise en charge des malades réfugiés transférés ;
- Augmentation du personnel soignant au regard de l'augmentation considérables des patients avec la population réfugiée relocalisée et la population hôte ;
- Assurer le référencement des cas médicaux graves vers l'hôpital secondaire sans délai pour traitement rapide et assister le retour des malades en transport à leurs domiciles ;
- Renforcer la sensibilisation dans les sites sur les risques des maladies hydriques, infections et autres.

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont contribué à la planification et à la programmation de la santé pour 2024, à savoir : l''Intégration et Inclusion des réfugiés dans le système de santé national ; le renforcement du système de santé national dans les aires d'accueil des réfugiés ; l'appropriation et implication communautaire tout en prenant en compte les gaps identifiés lors de cet exercice et du budget disponible, et le plaidoyer par le biais du cluster santé et les autorités nationales (ministère de la sante et Affaires Sociales et Actions Humanitaires) pour renforcer les services de santé en zone d'accueil des IDPs et de retour en faveur des retournés et des rapatriés).

5.14 ALIMENTATION ET NUTRITION

L'alimentation reste une préoccupation majeure pour tous les réfugiés camp et hors camp et site ou la majorite des personnes à besoins spécifiques dépendent encore de l'assistance alimentaire du PAM. Cependant, les assistances alimentaires du PAM ont diminué et les personnes déplacées internes ne sont presque plus assistés dans certaines provinces. Il convient de noter qu'une partie de cette assistance alimentaire sert également à résoudre d'autres besoins tels que les frais scolaires, l'habillement, les réparations des abris, achat des semences, outils…, ce qui ne permet pas de couvrir le mois entier et entraine des carences chez les personnes fragiles et les jeunes enfants avec survenue de la malnutrition.

En outre, 21% des personnes enquêtées ont indiqué qu'elles ne sont pas satisfaites des services offerts dans les centres de nutritions en raison de longue heure d'attente, insuffisances des produits thérapeutiques, manque d'information sur l'alimentation, insuffisance d'espace d'accueil et mauvaises attitudes des agents de la santé.

Il sied de noter qu'à cause d'une maladie appelée mosaïque de manioc, les communautés habituées majoritairement à cet aliment connaissent d'énormes difficultés en alimentation qui les rendent vulnérables à la malnutrition dans la province du Tanganyika.

Identification des capacités communautaires

Les participants ont indiqué les capacités et mécanismes suivants en matière de nutrition :

- Existence du mécanisme d'informations sur la malnutrition et les bonnes pratiques d'alimentation ;
- Existence des champs à cultiver et à mettre en place des petits jardins (maraichages) pour la survie ;
- Capacités des personnes à exercer des AGR pour gagner des revenus afin d'assurer une bonne alimentation ;
- Existence des produits locaux vendus à faible coût ;
- Certaines personnes pratiquent la pêche dans les rivières, le fleuve et le lac pour suppléer aux besoins alimentaires du ménage.

Recommandations

Les personnes que le HCR sert préconisent de :

- Renforcer la communication et l'information sur les aliments qui conviennent aux nourrissons, notamment comment préparer les aliments pour les jeunes enfants, évaluer l'état nutritionnel d'un enfant et comment allaiter un bébé ;
- Renforcer la sensibilisation sur les bonnes pratiques familiales d'alimentation des jeunes enfants, surtout à travers des démonstrations culinaires avec des produits locaux ;
- Appuyer le centre de santé avec les intrants nutritionnels suffisants ;
- Augmenter l'enveloppe de l'assistance CASH/PAM pour la sécurité alimentaire ;
- Assistante à tous les malnutris en intrant nutritionnel sans distinction de l'âge ;
- Renforcer les activités champêtres et d'élevage ;
- Appui aux AGR pour l'augmentation des revenus des ménages pour une bonne alimentation ;
- Fournir le supplément nutritionnel aux diabétiques et aux personnes porteurs du VIH;
- Plaider pour la poursuivre l'assistance régulière en vivres pour les PDI qui en ont encore besoin.

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont contribué à la planification et à la programmation sur l'alimentation et la nutrition pour 2024, notamment à :
Mettre en place un programme de lutte contre la malnutrition, de renforcement des activités agropastorales et d'appui aux intrants agricoles et outils aratoires ; appui aux activités d'autonomisation et de promotion de la sécurité alimentaires et assistance ciblée en vivres.

5.15 DETERMINATION DU STATUT DE REFUGIE

30,79% des enquêtés ont indiqué qu'ils ont entendu la décision endéans 12 mois ou plus d'une année. La commission d'éligibilité et de recours siègent à Kinshasa et cette centralisation de la DSR rend difficile le suivi des dossiers par les demandeurs d'asile qui résident en provinces qui sont obligées d'entendre la décision de la commission d'éligibilité durant des longues périodes.
Ainsi, certains demandeurs d'asile disposent des documents de séjours précaires et d'autres n'en détiennent pas. Ceci est le cas des demandeurs d'asile centrafricains non enregistrés dans le camp et les villages pôles de développement
En outre, certains points focaux des ménages sont en attentes d'enregistrement de leurs dépendants (enfants, époux et épouses) qui les ont rejoints pour des raisons de réunification familiale, après que l'enregistrement des demandeurs d'asile CAR et la vérification des réfugiés CAR ne soient faits par le HCR et la CNR. Ces cas ne sont pas enregistrés dans la base de données Progrès et la longue période d'attente les expose à des possibles restrictions des mouvements et au non-accès aux services sociaux de base en l'absence de document valable.

Identification des capacités communautaires

Les participants réfugiés et demandeurs d'asile ont indiqué les capacités et mécanismes suivants en matière de la DSR :

- La connaissance des procédures DSR par la plupart des réfugiés et demandeurs d'asile enquêtés qui ont indiqué qu'ils savent comment contacter l'unité chargée de la DSR pour renouveler les documents, changer leur statut ou mettre à jour leurs dossiers.
- La presence du personnel de la CNR déployé en provinces avec l'appui du HCR pour suivre la situation des demandeurs d'asile et qui leur fournit des informations sur les procédures DSR.
- Les demandeurs d'asile ont la capacité de fournir les informations et les documents nécessaires durant le processus de la DSR.

Recommandations

Les personnes enquêtées et celles qui ont participé aux discussions de groupe préconisent :

- Le plaidoyer en faveur de la décentralisation du système d'asile, de renforcer les équipes déployées en provinces et les former continuellement ;
- De mettre à disposition des équipes de terrain la bureautique suffisante ;
- De renforcer le suivi des dossiers en cours d'examen à la commission d'éligibilité et de recours et de s'assurer que la notification des décisions soit faite à temps aux personnes concernées (D.A) ;
- De traiter les dossiers des demandeurs d'asile de manière efficace et dans les temps impartis tout en respectant la loi portant statut des réfugiés en RDC.

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont relevé des points qui requièrent des améliorations en matière détermination du statut de réfugié pour 2024 impliquant les activités en lien avec le renforcement des capacités des membres de la commission d'éligibilité et d'appuyer la CNR afin de mener à bien ses opérations en RDC.

5.16 SOLUTIONS DURABLES

Les résultats de l'évaluations participative ont révélé que le retour au pays d'origine n'est pas envisageable pour certains réfugiés qui ont indiqué que la réinstallation (RST) est la seule solution durable adaptée à leur situation ou à défaut, l'intégration locale. Toutefois d'autres réfugiés ont évoqué des conditions sécuritaires qui ne sont pas réunies dans les localités d'origines dans le pays d'origine. Cependant, tel n'est pas le cas pour certains réfugiés centrafricains et burundais résidant qui ont insisté sur le rapatriement volontaire pendant les discussions de groupe, estimant qu'ils ont trop duré en RDC où leurs situations économiques et conditions de vie s'empirent chaque année.

En ce qui concerne l'intégration locale, une ambiguïté est observée au niveau du cadre légal qui n'encourage pas l'adhésion des réfugiés à cette option. En outre, la plupart des réfugiés enquêtés installés en milieux ruraux (65%) ne savent pas ce qu'est la réinstallation ou les voies complémentaires et 47 sur 2726 réfugiés enquêtés ont indiqué qu'ils leur ont déjà été demandés de payer pour le service de réinstallation et pour obtenir les informations sur les voies complémentaires, par exemple, une personne enquêtée a indiqué qu'ils ont été trompés par des personnes qui s'identifiaient comme étant des employés du HCR qui leur avaient pris USD 500$. Les réfugiés qui ont indiqué avoir payé pour ces services ont cité les acteurs qui leur ont demandé de payer, notamment les dirigeants réfugiés (17%), les autres réfugiés (18%), certains personnes s'identifiant comme employé du HCR (17%),des partenaires du HCR (11%) et les autres non autrement identifiés.

Les rapatriés de 2019, 2022 et 2023 estiment que leur réintégration ne pas mieux soutenue en raison des difficultés socioéconomiques auxquelles ils sont confrontés dans les zones de retour en RDC.

Les personnes déplacées internes ont indiqué que l'insécurité persiste encore dans leurs zones d'origines où l'activisme des groupes armés et l'absence de l'autorité de l'Etat sont signalés dans plusieurs entités où d'autres sont sous contrôle total ou partiel des groupes armés, ne facilitent pas le retour dans les villages d'origine.

Identification des capacités communautaires

En matière des solutions durables, les capacités suivantes ont été indiquées par les participants :

- Les rapatriés ont indiqué qu'ils sont capables de cultiver de grands espaces et on retrouve parmi eux, des personnes avec diverses aptitudes professionnelles tels que les commerçants, les pêcheurs, les coiffeurs, les motards, etc. qui sont prêts à travailler pour réussir leurs réintégrations.
- La plupart des réfugiés partagent la même culture que les populations hôtes, facteur qui contribue à faciliter l'intégration socioéconomiquement.
- Capacité de lancer les procédures pour aller dans d'autres pays dans le cadre des voies complémentaires, cependant le manque du TVC constitue une barrière à ce sujet.

Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées pour les solutions durables :

- Mettre en place un bon mécanisme de communication et d'information sur la réinstallation et les voies complémentaires, poursuivre le programme de réinstallation et rendre disponible des TVC lisible à la machine afin de faciliter le voyage des réfugiés à l'étranger.
- Élaborer d'une stratégie de solutions durables avec un accent sur l'intégration locale, accompagner ceux qui ont acheté de terrain pour l'obtention de titres de propriété et appuyer l'autonomisation des réfugiés par l'octroi des micro-crédits.

- En ce qui concerne le VOLREP, mettre en œuvre des accords tripartites signés, organiser des missions « Go and see » et « Come and Tell » en vue d'informer et de sensibiliser les réfugiés sur la situation générale dans leur pays d'origine.
- La majorité des rapatriés et retournés souhaitent que le HCR puisse entendre ses actions dans les zones de retour et plus d'appuis du gouvernement de la RDC et des autres agences humanitaires en vue de renforcer leur réintégration locale et durable.
- Les PDI ont proposé le plaidoyer en faveur de la restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones d'origine impliquant le déploiement et le renforcement des effectifs des FARDC et PNC ; le plaidoyer auprès des autorités locales et leaders locaux afin de favoriser l'accès à la terre aux PDI dans les zones de déplacement ; la mise en place de projet de réintégration dans les zones de retour ; alléger le processus d'octroi des documents parcellaires pour ceux-là qui ont déjà acquis des parcelles mais dont les documents ne sont pas au complet faute d'argent et ; plaidoyer pour la prise en compte les PDI dans les projets et programmes de développement locaux dans les zones d'accueil.

A la lumière des résultats de l'évaluation participative 2023, les actions suivantes sont projetées pour 2024, à savoir : poursuivre les activités en lien avec le VOLREP (out of DRC), la réinstallation et les voies complémentaires et l'autonomisation des réfugiés ; le travail en coordination pour les solutions durables des IDP ; l'évaluation des zones de retour, l'accueil des rapatriés ainsi que l'appui à leur réintégration.

5.17 COHESION SOCIALE

De façon générale, la plupart des réfugiés enquêtés ont indiqué qu'ils entretiennent des relations très proches avec les communautés d'accueil et ont développé des liens religieux ou des mariages mixtes avec la communauté d'accueil en dépit des quelques tensions ou des conflits impliquant les réfugiés et des communautés d'accueil qui ont été signalés en faible proportion (23%). En outre, quelques risques majeurs des confits et tensions communautaires indiqués par 23% les enquêtés (PDI, Retournes et Rapatries) liés à l'insuffisance d'eau potable, l'amenuisement des ressources naturelles, l'absence ou l'insuffisance de structures sociales comme les dispensaires, les médicaments, les écoles et les marchés communautaires ont été indiqués à l'issue des enquêtes.

Identification des capacités communautaires

Les réfugiés ont signalé l'existence des structures communautaires mixtes visant à favoriser la cohésion sociale en milieux ruraux. D'après les témoignages des personnes déplacées, rapatriées, retournées et populations hôtes, la cohésion entre les différents groupes est bonne d'une manière générale, grâce aux affinités entre les communautés (relations très proches, liens religieux, mariages mixtes, etc.), et à la solidarité qui les caractérise ainsi qu'aux activités menées par les structures mixtes dont l'efficacité a été avérée par 89% des enquêtées de communautés hôtes.

Les personnes rapatriées ont par ailleurs souligné que le choix des localités de retour qui est souvent fait par rapport aux affinités ethniques afin de prévenir toute forme de tensions entre les communautés.

Recommandations

Les réfugiés, les PDI, les PDI retournés et les rapatriés préconisent les activités en lien avec l'éducation (32%), les services de santé (24%), les projets d'eau (21%) et le soutien aux moyens de subsistance (17%) pour renforcer la cohésion sociale avec la communauté hôte. Toutefois, d'autres activités telles que l'alphabétisation, l'assistance matérielle (Cash et non cash/Abris), les activités récréatives et sportives et la mise en place de comité mixte de paix dans les communautés où il en n'existe pas ont aussi été recommandées.

En ce qui concerne les comités qui œuvrent pour la cohésion sociale, le renforcement des capacités par la formation sur les thèmes pertinents de cohésion sociale, la dotation des appuis financiers et matériels adéquats et l'évaluation des structures ont été commandés par les communautés hôtes. En outres, les projets d'appuis aux moyens de subsistances y compris les formations professionnelles et les activités agricoles, la médiation de conflits et la sensibilisation sur la cohabitation pacifique ainsi que la réhabilitation des structures sociales ont été également préconisées par les communautés hôtes.

Les résultats de l'évaluation participative (2023) ont relevé la pertinence de poursuivre les activités visant le renforcement de la cohésion sociale et cohabitation pacifique entre les personnes que nous servons et leurs hôtes tout en les ciblant de manière particulière dans la protection à base communautaire (CBP) et d'en tenir compte entant que thème transversal dans d'autres programmes et secteurs

6. CONCLUSIONS

L'évaluation participative menée en utilisant Kobo s'est avérée être un projet pilote réussi, qui a fourni en détail les préoccupations et les besoins des communautés notamment les adultes (hommes et femmes) et enfants (filles et garçons) avec lesquelles et pour lesquels nous travaillons en RDC. La qualité, la quantité et l'exactitude des informations reçues à l'aide de cette méthodologie, ainsi que la valeur informative, se sont révélées supérieures à celles des méthodes traditionnelles comme les discussions de groupe, qui ont été réalisées à titre supplémentaire.

L'analyse des résultats de l'évaluation participative faite par thèmes abordés ainsi que la manière dont les résultats ont contribué à la planification 2024 permet de comprendre le ciblage desdits thèmes tenant compte des groupes de populations que nous servons suivant la stratégie de protection 2020-2025 du HCR en RDC. Ainsi, certains thèmes sont jugés essentiels et d'autres sont pris en compte de manière transversale dans la planification 2024 suivant les orientations fournies par la stratégie de protection 2020- 2025 du HCR pour chaque groupe de population et du contexte des opérations (hors camps, camps ou urbains). De ce fait, chaque bureau a ciblé les thématiques prioritaires en fonction des besoins identifiés, capacités de la population concernée et ressources financières mises à sa disposition en 2024 sur la base desquelles des accords ont été élaborés avec les partenaires de mis en œuvre.

Principales difficultés rencontrées

Les collègues sur terrains ont fait part des certaines difficultés auxquelles ils ont été confrontés dans la mise en œuvre de l'évaluation participative, à savoir :

- La taille du questionnaire qui a rendu lourde la collecte des données, leur traitement et le reportage ;
- Les moyens financiers limités ne permettant pas de couvrir toutes les proportions de catégories des personnes d'intérêt ciblées lors de la planification ;
- Le non-accès au serveur par la sous délégation n'a pas facilité la compréhension de l'analyse des données effectuées par certains bureaux de terrains.

Principales Recommandations

Les recommandations suivantes sont formulées par les collègues :

- Fournir les ressources à temps et tenir compte du temps nécessaire pour mener à bien les activités de l'évaluation participative sur terrain ;
- Comme la situation n'est plus en phase d'urgence de manière générale, il serait souhaitable de procéder à l'exercice de l'évaluation participative AGD tous les 2 ans, pour permettre une meilleure appréciation de l'impact des interventions vis-à-vis des recommandations fournies par la population que nous servons ;
- Consolider l'approche d'impliquer les communautés elles-mêmes dans l'organisation des évaluations participatives et dans le suivi et évaluation de nos programmes afin de recevoir régulièrement leurs retours et propositions pertinents pour les améliorer tout en tenant compte des points de vue des personnes que nous servions.

SIGLES

AAP	Responsabilité envers Personnes touchées
AGD	Âge, genre et diversité
CBI	Interventions en espèces
CFS	Espace ami des enfants
COVID-19	Maladie à coronavirus
CRI	Élément de secours de base
CRRF	Cadre d'intervention global pour les réfugiés
CP	Protection de l'enfance
FGD	Discussion de groupe
MGF/E	Mutilations génitales Féminines/Excision
FR	Réunification Familiale
VBG	Violence basée sur le genre
GCR	Pacte mondial sur les réfugiés
GFD	Distribution alimentaire générale
TIC	Information, Communication et technologie
AGR	Activité Génératrice de Revenus
KII	Entrevue avec des informateurs clés
MFT	Équipe Multifonctionnelle
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
GU	Guichet unique
EP	Évaluation Participative
PBS	Personnes ayant des besoins spécifiques
PSS	Soutien psychosocial
PTA	Association parents-enseignants
PWD	Personne avec handicap
DSR	Détermination du statut de Réfugié
UASC	Enfants non accompagnés et séparés
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
EHA	Eau, assainissement et hygiène
PAM	Programme Alimentaire Mondial
VPD	Village pôle de développement
CIRE	Carte d'Identité pour les réfugiés en RDC
PDI	Personnes déplacées Internes